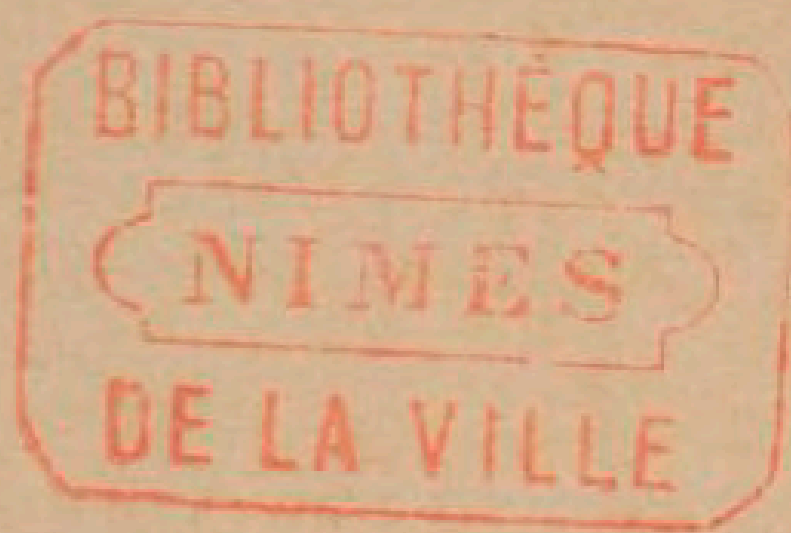


BULLETIN
DE L'ACADÉMIE
DE NIMES

~~~~~  
ANNÉE 1890  
~~~~~



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
F. CHASTANIER, SUCCESSEUR

12 — rue Pradier — 12

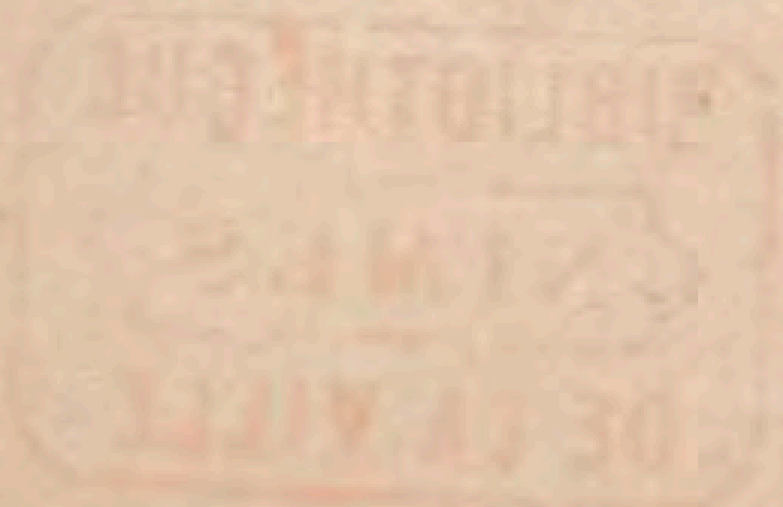
—
1890

TABLE

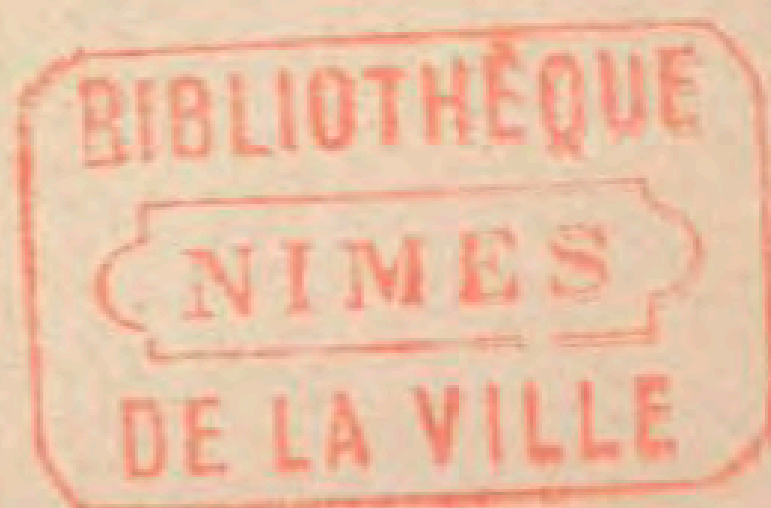
DES MATIÈRES

ACADÉMIE

Renouvellement du bureau : M. <i>Dardier</i> , élu président ; M. <i>Bondurand</i> , vice-président	5
Circulaire du directeur des Beaux-Arts, pour la désignation des délégués aux conférences des sociétés départementales.....	6
Décès de M. <i>Féminier</i> , correspondant. M. <i>Destrema</i> , membre non-résidant, nommé chevalier de la Légion d'honneur.....	6
M. <i>Estève</i> , correspondant, nommé conservateur du Musée archéologique....	6
Rapport de la commission de publication des Mémoires pour 1890.....	7
Dépôt des 19 pièces de vers, produites en vue du concours de poésie pour 1890	9
Démission de M. <i>Gouazé</i> , membre résidant, qui a pris domicile à Toulouse. M. <i>Gouazé</i> est nommé membre honoraire.....	28
Démission de M. <i>Fréd. Béchard</i> , qui a cessé d'habiter Nîmes.....	28
M. <i>Béchard</i> est nommé membre honoraire.....	28
Dépôt des comptes de M. le trésorier pour 1889.....	28
Circulaire du Ministère de l'instruction publique provoquant la désignation de délégués au Congrès des sociétés savantes, à la Sorbonne.....	35
Décès de M. le docteur <i>Millet</i> , correspondant.....	36
M. <i>Camille Rabaud</i> , correspondant, lauréat du prix Guizot.....	36



Election de trois correspondants : MM. <i>Leclerc du Sablon</i> , abbé <i>Durand</i> , <i>Georges Martin</i>	40
Décès de M. le comte Armand de <i>Pontmartin</i> membre non-résidant.....	41
Approbation des comptes du trésorier pour 1889.....	41
Approbation d'un tarif de l'imprimerie <i>Chastanier</i> pour les tirages à part....	41
Bonification de 50 exemplaires gratuits accordés aux membres de l'Académie.	41
Vacances à combler dans le personnel académique.....	42
Concours de langue romane à l'occasion du centenaire de l'Université de Montpellier.....	42
Invitation aux Congrès de Brive et de Narbonne.....	45
Promotion de deux correspondants : M. l'ingénieur <i>Cheysson</i> (inspecteur général des Ponts-et Chaussées), M. l'abbé <i>A. Fabre</i> , à la cure de Charenton... M. <i>Liotard</i> est délégué au Congrès de la Sorbonne.....	45 46
Mode de publicité des travaux et séances de l'Académie.....	47
Concours de poésie : Prix accordé à l'œuvre de Madame <i>Sabine Mancel</i> (Jeanne d'Arc).....	48,50
Don de livres par M. Fréd. <i>Bécharde</i> et du portrait de M. Ferd. <i>Bécharde</i> , son père.....	49,55
M. <i>Michel-Jaffard</i> , membre non-résidant, est nommé premier président à la Cour d'Aix.....	54
Election de M. Henri <i>Mazel</i> , correspondant.....	56
Séance publique du 7 juin 1890. (Discours d'ouverture de M. <i>Dardier</i> — (Court de Gébelin) — Compte-rendu des travaux de 1889, par M. <i>Boyer</i> ; Rapport sur le concours de poésie par M. <i>Maurin</i> ; Distribution de médailles d'argent ; Concours de 1891 et 1892 — François Guizot, historien ; notice historique locale — Poésies par MM. <i>Ducros</i> et <i>Bigot</i>).....	58-59
Promotion de M. le colonel <i>Pothier</i> , au grade de général de brigade.....	68



Election de M. l'abbé <i>Nicolas</i> , correspondant.....	72
Promotion de M. <i>Espérandieu</i> , au grade de capitaine et sa translation à Toulon.....	76
Programme des questions proposées pour le Congrès de la Sorbonne en 1891....	87
Vacances dans le personnel de l'Académie. Ouverture du registre de propositions.....	89
Décès de M. le pasteur <i>Viguié</i> , membre honoraire.....	91
LAURÉATS DE L'INSTITUT. — Académie française : M. l'abbé <i>Fabre</i> , pour l'ouvrage « sur Chapelain et nos deux premières académies » ; M. le pasteur <i>Rabaud</i> , pour « l'étude sur le conventionnel Lasource. — Académie des inscriptions et belles-lettres : Prix Jean Reynaud à Frédéric <i>Mistral</i> , pour « son Trésor du Félibrige ».....	92
Souscription à la publication des lettres de Paul <i>Rabaut</i> , par M. <i>Dardier</i>	92
Election de M. Th. <i>Calderon</i> , correspondant.....	95

ARCHÉOLOGIE

Sur l'épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge, par M. <i>Espérandieu</i> , correspondant.....	27
Mémoire de M. <i>Pothier</i> , sur quelques mors antiques de l'époque préromaine.	28
Découvertes archéologiques signalées par M. <i>Estève</i>	38
Inscriptions antiques décrites par M. <i>Estève</i>	43
Communications diverses de M. <i>Estève</i>	46
Délivrance de médailles d'argent à six donateurs d'objets antiques.....	46
Mémoire sur la métrologie Assyrienne, en réponse à M. Oppert, par M. <i>Aurès</i> .	51
Inscription du Moyen-Age (Astier) par M. <i>Bondurand</i> ,.....	52
Inscription et bas-relief (la Vendeuse de couronnes) décrite par M. <i>Estève</i>	61
Rapport sur un Mémoire de M. <i>Flouest</i> ,	

relatif au Dieu au maillet, par M. <i>Liotard</i>	63
Sur la publication, par M. <i>Bazin</i> , de « Nimes Gallo-romain », par M. Gust. <i>Fabre</i>	68
Sur la pierre tumulaire du chevalier de Rozel, par M. <i>Estève</i>	69
Inscription de Bellius, interprétée par M. <i>Estève</i>	72
Deux inscriptions sur le même marbre (latine et moyen-âge) interprétées par M. <i>Bondurand</i>	80
Autre inscription (Primulo Capausonis) nouvelle lecture proposée par M. <i>Estève</i>	81
Préface d'une étude sur la Gaule Narbonnaise, par M. <i>Maurin</i>	92

HISTOIRE LOCALE — BIOGRAPHIE.

Renseignements sur la famille de Sigalon, potier de terre, par M. <i>Dardier</i> .	8
Détails sur la nomination et l'épiscopat de l'abbé de Beauteville à Alais, par M. <i>Bardon</i>	17
La Maison de la Providence à Alais, par M. <i>Bardon</i>	22
Etude sur l'Université de Toulouse au XVI ^e siècle, par M. G. <i>Maurin</i>	36
Les Nimois à la fin du XV ^e siècle, par M. le docteur <i>Puech</i>	43
Etude historique sur la ville d'Alais, au XIII ^e siècle, par M. <i>Bardon</i>	50
Conflit survenu entre particuliers dans la ville de Nant, à la fin du XVIII ^e siècle, par M. le docteur <i>Mazel</i>	57
Notice sur M. l'abbé Azaïs, par M. l'abbé <i>Delacroix</i>	62
Lettre inédite de l'avocat-général Servan par M. <i>Dardier</i>	65
Sur le Cartulaire de Pont-Saint-Esprit, de M. <i>Bruguier-Roure</i>	67-87
Documents sur le maréchal de Montrevel communiqués par M. <i>Bardon</i>	73
Procès-verbal d'une apparition singu-	

lière à Jean Gobi, à Alais, communiqué par M. <i>Bardon</i>	74
Rapport sur deux ouvrages de M. <i>Calderon</i> , par M. <i>Liotard</i> (Le pays d'Ophir — Etude sur Nicolas Flamel).....	76
Sur la nouvelle statue d'Henri de Rohan, à Genève, par M. <i>Dardier</i>	82
La vicomtesse Adolphe, par M. Marius <i>Tallon</i> , manuscrit présenté par M. <i>Mazel</i>	89
Les coutumes de Tarascon au XIV ^e siècle, publiées par M. <i>Bondurand</i>	95
La Cour ecclésiastique de Nîmes, par M. le docteur <i>Ruech</i>	97

PHILOSOPHIE

Rapport sur diverses publications de M. Cazac, par M. l'abbé <i>Ferry</i>	12
---------------------------------------------------------------------------------	----

CONSTRUCTIONS — GÉOLOGIE

Rapport sur deux publications de M. Picard — matériaux de construction dans le Gard; résumé descriptif de la géologie du Gard — par M. l'abbé <i>Magnen</i>	30
L'âge du bronze dans les Cévennes, par M. <i>Jeanjean</i>	90

HISTOIRE NATURELLE — BOTANIQUE

Exposition d'orchidées, par M. <i>Mantin</i> . 60,63

POÉSIE

La Légende du ver à-soie, par M. <i>Ducros</i>	
Françoun, fable patoise, par M. <i>Bigot</i> .	53
Poésies diverses, par M. <i>Ducros</i>	70

Les Prières, par M. le pasteur Février, rapport de M. <i>Dardier</i>	92
La Dourquo, fable patoise, par M. <i>Bigot</i>	94

VARIÉTÉS

Quelques souvenirs de l'Exposition uni- verselle de 1889, par M. <i>Fabre</i>	32
Quelques légendes mythologiques peu connues, par M. <i>Coustalet</i>	96

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 11 janvier 1890.

Présents : MM. Dardier, *président* ; Clavel, Fabre, Maurin, Bardon, Bory, *membres résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 28 décembre 1889 est lu et adopté.

Au début de sa première séance de janvier, l'Académie procède, conformément à l'article 7 du règlement, à la désignation du président et du vice-président, en remplacement des titulaires qui sortent de charge avec l'année écoulée.

Sont élus :

En qualité de *président*, M. le pasteur Dardier ;
— de *vice-président*, M. Bondu-
rand.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les sociétés correspondantes,

Une dépêche-circulaire de M. le Directeur des Beaux-Arts provoque la désignation de délégués de l'Académie à la 14^e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, et la production avant le 25 mars des mémoires qu'ils auraient à soumettre au comité pour être lus en séance publique.

L'Académie reçoit communication des lettres de remerciement des personnes élues à divers titres dans la séance du 28 décembre, M. le docteur Martin (d'Aumessas) en qualité de membre non-résidant; M. le pasteur Camille Rabaud (de Castres), et M. E.-A. Martel, avocat à Paris, en qualité de correspondants.

La lettre de ce dernier est accompagnée du don et de l'hommage de sa belle publication illustrée : *Les Cévennes* et de quelques mémoires sur des recherches analogues : *Cavernes et Cours d'eau souterrains*, présentés à l'Académie des sciences et à la Société géologique de France.

L'Académie apprend avec les plus vifs regrets la mort prématurée de M. Féminier, récemment affilié au titre de correspondant à Alais, un des membres les plus actifs de la société littéraire et historique de cette dernière ville.

Elle a d'autre part la satisfaction de voir parmi les dernières promotions dans la Légion d'honneur le nom de M. Léonce Destremx, un de ses membres non résidants, ancien député de l'Ardèche.

Elle applaudit enfin à la nomination de M. Estève à l'emploi de conservateur de notre musée lapidaire ; certaine que dans cette position, M. Estève est appelé à rendre de précieux services à notre vieille cité.

M. le secrétaire soumet à l'Académie les propositions de la commission de publication pour le choix des travaux devant former les éléments du volume des mémoires produits en 1889.

Ces propositions sont adoptées conformément à la liste suivante :

Pièces lues à la séance publique du 25 mai.

- MM. Boyer. — Discours d'ouverture.
Robert. — Compte-rendu des travaux de l'Académie en 1888.
abbé Ferry. — Mgr Besson et la ville de Nîmes.
Coustalet. — Sur la plaisanterie.

BIOGRAPHIE ACADÉMIQUE

De Cazenove. — Notice historique et littéraire sur Madame Bourdic.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE LOCALE

- colonel Pothier. — Sépultures préromaines du terrain Coulet. — Fouilles de la grotte de La Trône.
Maurin et Estève. — Relevé des découvertes archéologiques de l'année. Inscriptions Silvinus, Pannychis. Sépulture antique du quartier de Pissevin. — Fondations d'une maison rue de Corcomaire, etc.
Bondurand. — Coutumes de Bagnols.
Lenthéric. — La vallée du Rhône et le Pont-Saint-Esprit
Bardon. — Valeur des monnaies au XIV^e siècle (Minutes d'un notaire).
Docteur Puech. — Histoire du Présidial de Nîmes.

POÉSIE

- Ducros. — Le monde n'est pas si méchant etc., etc.
Bigot. — Fable imitée de La Fontaine.
Délépine. — Epreuve et consolation

SCIENCES NATURELLES (botanique)

MM. l'abbé Magnen — Glanes botaniques.

ANNEXE

Bruguier Roure — Cartulaire de Pont-Saint-Esprit.

M. Dardier communique les recherches et les découvertes qu'il a faites dans les registres du Consistoire de Nîmes sur la personne et la famille d'Antoine Sigalon, dont les produits céramiques ont été signalés dans les précédentes séances à l'occasion de la vente de la collection Tollin, à Paris.

Son nom se trouve au premier folio du tome Ier. A la première séance qui se tint le dimanche 23 mars 1560 (1561), dans la maison de Jean Maurin, serrurier, sous la présidence du pasteur Guillaume Mauget, la ville est divisée en dix parties, chaque partie devant avoir son surveillant, son avertisseur et son dizenier. Sigalon a sous sa surveillance « toute la bourgade de la Magdeleine, Saint-Antoine et les jardins. » On peut donc le compter parmi les zélés de l'époque.

L'austère Consistoire ne devait pas être aussi content de sa femme que de lui, car à la séance du samedi 31 mai 1561, elle est appelée et « exhortée de bien vivre ». Son nom nous est connu, car dans une autre séance, celle du 6 mai 1562, elle vient déposer, avec quelques autres dames de l'église, contre une femme de mœurs légères que sa maîtresse dut congédier, et elle est appelée Catherine Pastre, femme de M^e Antoine Sigalon.

Notre artiste devait déjà compter parmi les notables de la ville et les plus dévoués à la

cause huguenote ; il était, en effet, à la fameuse séance du dimanche, 29 mars 1562, en compagnie des seigneurs et nobles de la province, des conseillers et avocats, des docteurs, et de la haute bourgeoisie, alors que le sire de Chanterenard apporta au consistoire une lettre signée par Théodore de Bèze. et envoyée par l'église réformée de Paris aux églises de Languedoc.

Le second volume de nos procès-verbaux du consistoire manque, malheureusement à notre collection. Le nom de Sigalon devait y être sans aucun doute. Nous le retrouvons au tome IIIe. A la séance du 21 octobre 1579, il est désigné comme *potier* ; il est prié d'accepter la charge d'ancien, et il l'accepte, en effet. Le 16 décembre 1579, on le charge, en outre de la surveillance du quartier du Collège.

La dernière mention qu'il soit fait de lui est au tome IVe, à la séance du 14 janvier 1584. Antoine Sigalon, *potier de terre* est chargé de la surveillance du quartier de Corcomayres ; un autre surveillant, Jean Frotelle, est désigné comme *potier d'étain*.

Au tome Ve, séance du 23 juin 1588, il est parlé de la *veuve Sigalon*, qui est appelée en Consistoire « pour avoir eu question, s'estre outragées » avec la femme du capitaine Fazaudier. Il est probable que c'est la veuve d'Antoine ; toutefois, M. Puech, dans sa notice sur ce personnage, dit qu'il mourut en 1589.

M. le secrétaire rappelant que le délai pour la production des pièces au concours de poésie ouvert pour l'année 1890 a expiré le 31 décembre 1889, donne l'énumération de ces œuvres poétiques au nombre de dix-neuf ayant pour titres :

1. Sur la Mort de Victor Hugo. — 2. L'œuvre du poète. — 3. Le lilas. — 4. A propos de Boulanger, — 5. Le suicide. — 6. Guirlande de sonnets. — 7. La lampe. — 8. Le bandit.

— 9. L'amour d'un Satyre. — 10. Une chapelle de prison en Belgique. — 11. Orphée. — 12. Epitre aux Français : appel au patriotisme et à la concorde. — 13. Dévouement : le baigneur Laporte. — 14. Le pouvoir d'un ange. — 15. A la mémoire de Mme Correnson Redon. — 16. Les malheurs du poète. — 17. Pour la France. — 18. Ce n'était qu'un songe. — 19. Mon ami Michel et ses histoires.

La commission d'examen sera immédiatement saisie de l'appréciation de ces diverses productions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 25 janvier 1890

Présents : M. Dardier, *président* ; J. Salles, Bigot, Verdier, Doze, abbé Ferry, Bon-durand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Coustalet, Bardou, *membres résidants* ; Col. Pothier, *membre honoraire* ; Estève, *correspondant* Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu à titre d'hommage plusieurs opuscules de M. le docteur Martin ayant trait à la botanique.

Le livre consulaire de la ville d'Albi, analysé par M. le baron de Rivières.

Quelques jours en Espagne, par le même (Montauban 1888).

La parole est donnée à M. FERRY qui présente un rapport sur diverses publications de M. Cazac.

Messieurs,

M. Cazac, professeur de sciences morales au Lycée de Nîmes, a soumis à l'Académie différents travaux, objet déjà, de la part de juges compétents, des appréciations les plus favorables. M. Cazac est poète, érudit, orateur et philosophe. Il aborde aisément les terrains les plus divers, et les œuvres qu'il nous offre

prouvent qu'il ne dépend que de lui de s'y montrer maître, et maître habile et de valeur.

Parmi ces œuvres, nous trouvons d'abord un *sonnet* (1). Un sonnet : c'était la poésie fort à la mode au XVII^e siècle. Cette mode refleurit au XIX^e. Les vers de l'auteur ont quelque chose de guerrier ; ils semblent sonner la charge ; mais ils combattent pour la bonne cause. C'est encore un mérite de nos jours, où l'épée n'attend pas le nombre des années, et où toute main est appelée à la porter. La pièce de M. Cazac présente d'autres qualités que ces opportunités. Elle est franche, elle vibre ; elle a des cliquetis et ornerait admirablement une panoplie.

La part de l'érudition, chez le jeune professeur, est occupée par son opuscule sur *Une Famille noble de Saint - Sulpice (Tarn)* (2). Cette famille, c'est la sienne. On s'explique le soin pieux avec lequel un petit-fils poursuit dans l'histoire, les traces de ses ancêtres. M. Cazac a été heureux de rafraîchir les blasons de ses aïeux, de signaler leurs alliances, surtout d'enregistrer leurs traits de bravoure. Il s'acquitte, d'ailleurs, de sa tâche avec autorité et précision ; et sa courte notice, en même temps qu'un hommage à de beaux souvenirs, est l'ouvrage d'un chercheur.

Nous avons entendu naguère M. Cazac rendre un témoignage public aux talents et à la vertu professionnelle d'un agrégé du Lycée de Nîmes, trop tôt enlevé à l'affection de ses collègues (3). Il y a, dans cet adieu, de l'ac-

(1) *Sur une Epée.*

(2) *Une Famille noble de Saint-Sulpice-de-la-Pointe durant les trois derniers siècles. Sommaire historique et généalogique d'après les archives des Bartaud, classées par leur petit-fils, in-8° Albi. Nouguiès, 1889.*

(3) *Allocution prononcée aux obsèques de M. Goutière, professeur agrégé de l'Université, in-8°, Nîmes, Gervais-Bedot, 1889.*

cent et une conviction faite de regrets sincères. De telles *allocutions* empruntent nécessairement aux circonstances un caractère de tristesse ; elles demandent des ménagements oratoires qui exigent une mesure, un tact et une sobriété rares. M. Cazac réunit tout cela : dans ces lignes comme dans son discours sur *la Moralité de la Guerre* (1), il ne dit que ce qu'il veut, et il le dit bien. L'éloquence universitaire trouve en lui un interprète digne d'elle.

Mais l'œuvre la plus considérable de M. Cazac, encore qu'elle n'ait point les larges développements que nous lui aurions désirés, c'est son *essai* sur la *Polémique d'Aristote contre la théorie platonicienne des idées* (2), L'avouerais-je, messieurs ? En parcourant ces substantielles pages, j'ai été quelque peu effrayé de ma témérité. C'est chose assurément inquiétante, pour les personnes inexpérimentées, que cette controverse entre deux grands génies, Platon et Aristote, au sujet de la métaphysique.

L'histoire de leur lutte a été faite. On a écrit, sur cette matière, maints volumes. Mais très peu de philosophes ont essayé d'opérer un rapprochement, et de découvrir, dans les systèmes en apparence si contraires des deux rivaux, un point de contact. M. Cazac a tenté l'entreprise, et il en sort avec autant de nouveauté que d'honneur. — Quel est donc le fond du débat soulevé par Aristote contre son ancien maître ?

(1) *La moralité de la guerre. Discours composé pour la distribution solennelle des prix du Lycée de Tarbes, le mardi 30 juillet 1889. In-8° Tarbes, Croharé, 1889.*

(2) *Polémique d'Aristote contre la théorie platonicienne des Idées, Essai philosophique suivi d'Eclaircissements sur quelques points du péripatétisme. — Etude honorée d'un rapport à l'Institut, in-8°, Tarbes, Croharé, 1889.*

Platon donne aux idées génériques et spécifiques une existence indépendante des individus mêmes. Il les considère comme les types primordiaux des êtres, et, cependant, ne les confond pas avec la divinité qui gouverne et dispose à son gré l'univers matériel et intelligible. Il y a de la poésie, dans cette doctrine, dans cette conception des idées éternelles, principes du monde entrevus par nos âmes, et dont les réminiscences constituent les lois de notre entendement.

Mais Aristote est moins sensible à la poésie que ne l'était Platon. Il argumente vigoureusement contre la théorie de son devancier. Il affirme avec sa redoutable raison, que la réalité objective de pareils types est une chimère ; que les notions générales, les universaux ont une existence purement logique, et ne s'actualisent que dans les choses concrètes ; que des idées séparées ne sauraient servir de *modèles* aux individus, celles-là étant immuables et unes, et ceux-ci multiples et changeants ; que pas davantage les substances ne tiennent d'elles par *participation*, puisqu'alors les idées sortiraient de leur propre nature ; que si on prête à ces dernières une valeur absolue en tant qu'êtres, il faudra qu'elles aient également leurs exemplaires, et qu'ainsi, par une succession indéfinie de ces *paradigmes*, on arrivera à la *matière en soi*, ce qui est formellement contradictoire au système, en un mot, que le platonisme aboutit à la constatation de la dualité de l'idée et de l'univers, mais n'indique nullement le rapport qui existe entre eux.

M. Cazac ne croit pas qu'Aristote ait tort ; mais il ne lui semble pas, non plus, que Platon se trompe complètement et il cherche, dans les doctrines des deux maîtres, un élément de conciliation. Il raisonne, là-dessus, fort ingénieusement.

Aristote reconnaît la persistance, l'immanence des trois universaux par excellence, le *genre*, la *différence*, l'*espèce*. A l'opposition

des *propres* (bien que les propres découlent rigoureusement de l'essence), et des *accidents*, les premiers subsistent *logiquement* ; ils ont une portée effective quoique abstraite. Donc, pour le disciple comme pour le maître, il y a des idées générales, et ces idées constituent la nature vraie de chaque individu. Par elles se réalisent les formes des objets ; sans elles, les objets demeureraient à l'état de simples possibles. La tâche de la pensée revient à dégager de tout ce qui se trouve de transitoire en l'être le principe dialectique qui le fait ce qu'il est. Ce principe même est soumis à l'élaboration intellectuelle.

Du travail de notre esprit résultera, progressivement, la classification des formes qui partant des corps élémentaires et mixtes, monte, sans aucun vide, à travers les minéraux, les végétaux et les animaux, jusqu'à la forme, affranchie de toute matière, jusqu'au vivant, jusqu'à l'Acte pur, éternel et parfait.

Nous voilà donc au premier Intelligible, au premier Désirable, à la Pensée de la Pensée. — Pourquoi ne pas admettre, dans cette pensée suprême, une hiérarchie de concepts ? Aristote suppose et établit l'existence des causes finales. Il veut et demande que l'on reconnaisse, dans ce monde, non une mauvaise tragédie, mais l'unité d'action d'un seul chef. Dieu n'attire toutes choses par l'attrait irrésistible de sa beauté, que, parce qu'il contient en soi, en leur principe simple, la raison des perfections, c'est-à-dire des Idées. Ces perfections, que nous abstrayons logiquement de l'univers, sont les *vues* supérieures de la Pensée pure et déterminent, métaphysiquement, la valeur et l'essence des êtres. Les conclusions du péripatétisme nous ramènent à Platon.

C'est bien l'explication et le commentaire de Saint-Thomas, qu'avec une grande originalité de construction nous apporte M. Cazac. On lui a reproché, dans un des nombreux comptes-rendus auxquels a donné lieu sa sa-

vante dissertation, d'avoir trop regardé Aristote à travers son profond interprète. Mais il a pris son bien là où il le trouvait, et quelle autre autorité que celle du plus illustre des péripatéticiens pouvait-il invoquer à l'appui de sa thèse ?

Cette étude est accompagnée de force notes et d'éclaircissements très suggestifs, adjacents à la donnée principale, sur le *platonisme* et la *théorie de la réminiscence* sur les *théories péripatéticiennes de la connaissance intellectuelle et de l'être*, enfin le *Dieu d'Aristote* et les *rappports généraux du système de ce philosophe avec le stoïcisme*.

M. Cazac a, sur ces diverses questions des aperçus neufs et instructifs. On sent qu'il possède à fond son antiquité grecque et son moyen-âge; et, du reste, la seule nomenclature des auteurs qu'il a consultés, des métaphysiciens qu'il a interrogés, des sources auxquelles il a puisé, *serait longue et témoigne d'un effort considérable*.

En outre, le style est élégant, net, précis : c'est de l'excellent style philosophique. A la suite de cette lecture, on se prend à regretter que le penseur n'ait pas donné à son œuvre plus d'étendue, qu'il ait, pour ainsi dire, décrit les parties détachées de l'édifice, sans les comprendre dans un plan complet qui, les reliant les unes aux autres d'une manière plus apparente (car, au fond, une *réelle unité* anime ce tout), aurait assuré aussi l'unité extérieure de l'ouvrage, et accru d'autant son importance.

J'en ai dit assez, messieurs, pour vous permettre d'apprécier comme il convient le talent et les connaissances de M. Cazac, et vous laisser de ses travaux, qu'il a bien voulu soumettre à l'Académie, l'idée la plus avantageuse et la mieux justifiée.

En l'absence de M. Maurin, qui était inscrit pour une lecture, et qui est retenu à Montpellier, pour prendre part à une conférence agricole, M. BARDON extrait de ses cartons une notice, dont il donne lecture, sur la nomination de Mgr de Beauteville à l'Evêché d'Alais en 1755.

« Au moment où la nouvelle de la mort de Mgr de Montclus, évêque d'Alais, parvint à Paris, le Clergé Français tenait une de ces assemblées décennales qu'on nommait Assemblées du Contrat, car on y confirmait chaque fois la convention signée à Poissy en 1561, on y fixait le montant du subside que devait fournir l'Eglise à la Royauté. Pour la couronne, les subsides votés, l'Assemblée n'avait plus de raison de continuer à siéger, mais pour le démon théologique, c'était une très bonne occasion de soulever des discordes au camp de ses fidèles. L'Ultramontanisme avait progressé depuis Bossuet et Fénelon. L'archevêque de Paris, partisan bruyant de l'infailibilité du Pape, avait été envoyé en exil à Conflans par ordre royal. L'Assemblée de 1755, au début de ses séances, chargea quelques-uns de ses membres d'aller témoigner officiellement au noble prélat ses regrets et ses protestations contre la mesure qui l'avait atteint.

L'abbé de Beauteville, grand vicaire de Mirepoix, fut un des délégués ; il n'avait pas brigué cet honneur ; il eut du reste l'occasion de montrer quelles étaient ses préférences dogmatiques dans la séance du 22 octobre 1755, séance où l'on discuta dans quels cas on devait refuser l'administration des sacrements aux adversaires de la bulle *Unigenitus*. Beauteville vota avec les modérés ; le résultat proclamé, l'archevêque de Tours s'emporta et accusa tous les modérés d'avoir voté ainsi pour avoir des bénéfices, des évêchés ; il leur appliqua le surnom de *feuillants* parce qu'ils s'étaient rangés à l'opinion du cardinal de la Rochefoucauld, ministre de la feuille des

bénéfices. Peu importait à Beauteville et aux deux tiers de ses collègues les propos envenimés des Ultramontains de l'Assemblée, désignés sous le nom de théatins.

Le nombre de sièges épiscopaux à pourvoir était trop minime pour avoir pu influencer sur la conscience des votants. Pendant la session, deux évêques seulement étaient morts : Belzunce à Marseille, le 4 juin, et Montclus. Mais comme l'évêque de Glandèves avait été nommé à Marseille, il n'y avait en réalité que deux places vacantes : Alais et Glandèves. Le cardinal de la Rochefoucauld inscrivit sur la liste des candidats le grand vicaire de Mirepoix. Cela ne souriait pas trop à Louis XV, qui trouvait Beauteville trop *janséniste*. Le cardinal insista : « *On vous a trompé, sire, dit-il au Roi, cet abbé est janséniste, c'est vrai, mais comme moi.* »

Louis XV était ennuyé de ces querelles sans cesse renaissantes entre Jansénistes et Ultramontains ; il avait prescrit plusieurs fois, en 1754 notamment, le silence à tous les belligérants ; il n'avait réussi qu'à mécontenter les deux partis qui voulaient bien une loi de silence, mais à condition de ne la faire observer que par leurs antagonistes. Les confesseurs du Roi, de l'ordre des Jésuites, lui expliquaient facilement que ces polémiques dogmatiques facilitaient dans les Cévennes la reconstitution du Protestantisme ; on riait beaucoup au désert de l'arrêt récent du Parlement condamnant l'abbé Granet, curé de Montpellier, au bannissement perpétuel, pour n'avoir pas voulu confesser un Gallican.

D'autre part le Roi, quelque catholique qu'il fût, avait à se méfier du zèle des convertisseurs à outrance. Dans le diocèse d'Alais, en 1752, de Montclus avait voulu faire rebaptiser à l'Eglise les enfants déjà baptisés par les pasteurs ; il y avait eu des émeutes à Lédignan, à Quissac, et l'on avait tué quelques curés. Louis XV avait eu connaissance des écrits de Turgot, de Rippert de Montclar ; il avait prié

le clergé, en 1754, de ne pas exiger l'abjuration des *nouveaux convertis* qui voudraient se marier. L'évêque d'Alais avait fait la sourde oreille, pendant que dans son entourage le prieur de Caveirac, Jean Novi, écrivait l'apologie de la Saint Barthélemy.

Bref, il y avait, dans la région cévenole, lutte entre les représentants laïcs du Pouvoir central, et le haut clergé qui soutenait que la puissance séculière ne devait tracer aucune ligne de conduite dans l'administration des sacrements. Pourquoi la magistrature osait-elle dire aux curés de marier sommairement de laisser dans leurs berceaux les enfants déjà baptisés ???

Est ce que Beauteville ne faciliterait pas la politique d'apaisement que voulait la Royauté ? On disait de lui le plus grand bien; il avait laissé d'excellents souvenirs à la cour, il était âgé de 47 ans, on est calme, modéré, à l'approche de la cinquantaine. Et c'était cette qualité qu'on désirait, car il fallait un contrepoids à l'évêque d'Uzès. Ce prélat, littérateur distingué, avait interdit la lecture des lettres de madame de Sévigné ; versificateur passionné, il s'était arrêté au milieu d'un distique pour pousser un cri d'indignation contre Daniel Bargeton, pamphlétaire officieux, qui conseillait au clergé dans une brochure célèbre (1) d'accepter l'impôt sur le revenu, proposé par le ministère. Bauyn était bourguignon, son collègue, l'évêque de Nîmes, avait vu le jour en Bretagne, il avait été promu à l'épiscopat trop jeune, à 32 ans. Du reste, hâtons-nous de le dire. Bec-de-Lièvre avait ce seul défaut, dont hélas, le temps le guérirait bien vite.

L'évêché d'Alais, créé au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes, avait eu déjà quatre titulaires dont deux du pays. Le gouvernement ne paraissait pas enchanté des résultats produits par ce recrutement sur place;

(1) Ne repugnaté vestro bono.

on s'imaginait à Paris que d'Avéjean et Montclus avaient été involontairement les auteurs de l'échec subi dans les Cévennes par les apôtres de l'unité religieuse. Ainsi d'Avéjean avait créé à Alais un collège ; il n'y avait admis que l'élite de la jeunesse protestante, la fleur des *nouveaux convertis*, et il en était sorti des La Beaumelle et consorts. Ainsi Montclus avait écrit à l'intendant Saint Priest « *on ne risque rien de persécuter les protestants* » et on avait vu si l'évêque était mal renseigné par son entourage ; il avait fallu augmenter les effectifs militaires. Montclus avait eu tort de ne pas consulter le commandant des troupes royales, le chevalier Beauteville. Celui-ci, le jour même de la mort de M. de Montclus écrivit au comte de Saint-Florentin pour qu'il voulût bien faire nommer son frère l'abbé à l'évêché d'Alais.

Il n'invoquait cependant dans sa lettre ni les convenances politiques, ni les besoins religieux du pays ; il « *s'ennuyait comme un mort* » à Alais, et il espérait que son frère lui procurerait quelques distractions au palais épiscopal. Il tardait aux dames d'Alais d'avoir un évêque. Et la nomination eut lieu. Beauteville était-il réellement janséniste ?

M. Bardon dit qu'il a déjà publié dans les mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais plusieurs chapitres de la vie de Beauteville et il y renvoie ceux que cette question intéresserait.

M. Bardon fait le récit de la mort de ce grand prélat, l'heure avancée ne lui permet pas d'achever sa lecture dont la continuation aura lieu à la prochaine séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 8 février 1890.

Présents : MM. Dardier, président ; Bigot, Lenthéric, Bolze, Abbé Ferry, Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Comte de Balincourt, Bardon, Clauzel, *membres résidants* ; Colonel Pothier, *membre honoraire* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

M. Verdier s'excuse de ne pas assister à la séance, retenu par ses devoirs officiels de maire à Sanilhac.

—o—

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier est lu et adopté.

—o—

Le secrétaire présente le relevé des ouvrages périodiques reçus pendant la dernière quinzaine, auxquels s'ajoutent les envois en don ou à titre d'hommage, savoir :

Dons du Gouvernement :

De la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.

Mémoires, tome XIV et XV. — Bulletin, 14 année 1889.

L'Hôtel-Dieu de Paris, histoire et documents, par E. Coyecque, Tome II ; Polyp-tique de *Saint-Germain-des-Prés*, par Longnon, Tables.

De M. Frossard : Diverses communications à la Société Ramond (Hautes-Pyrénées).

Résumé descriptif de la Géologie du Gard par M. Picard, conducteur des Ponts et Chaussées.

Etude technologique des matériaux de construction du département du Gard, par le même.

St-Bénézet, patron des ingénieurs et les frères du Pont, par M. B.-R. (Bruguier-Roure), membre non résidant de l'Académie.

M. le Ministre de l'Instruction Publique annonce qu'il a transmis 19 volumes de nos mémoires, conformément à leur demande, aux Sociétés Académiques de Stockholm et d'Anvers.

La parole est donnée à M. Bardou, qui continue la lecture des documents qu'il a recueillis sur l'Episcopat de M. de Beauteville, à Alais.

La Maison de la Providence à Alais

De 1759 à 1776

La Royauté, après la révocation de l'Edit de Nantes, enjoignit à quelques nouveaux convertis d'envoyer leurs filles dans des couvents; on espérait que plus tard elles seraient dans leurs familles les meilleures propagatrices de la foi catholique. Le résultat ne fut pas celui qu'on avait rêvé. Un des inconvénients de la mesure prise par le Gouvernement, une des causes par conséquent des échecs qu'on avait rencontrés, n'avait point échappé à Beauteville, évêque d'Alais.

Si nous donnons, disait-il dans son ordonnance du 26 avril, 1759, aux nouvelles converties dont un grand nombre est pris parmi les gens d'une fortune très médiocre la même éducation qu'on doit donner aux *demoiselles*, c'est faire leur malheur; il conviendrait d'avoir un établissement où on les

formerait au travail nécessaire dans la suite à leur subsistance.

Ce prélat avait déjà entretenu de son plan plusieurs personnes charitables ; il n'y avait donc qu'à essayer. Les débuts furent modestes ; on n'avait comme première mise de fonds que 3.000 fr. ; inutile de songer, avec pareille somme, à acheter un terrain et à construire sur cet emplacement un immeuble agencé ad hoc ; il fallut se contenter de quelques pièces de la maison du Refuge, dirigée par les sœurs de St-Charles. Ces religieuses prirent toutes les précautions possibles pour qu'il n'y eût aucune communication entre le petit monde qu'elles allaient recevoir, et les femmes de mauvaise vie dont leur couvent était le lieu de détention.

On achète les lits, huit, pas davantage, un peu de linge ; au bout d'un mois, bref, il y eut 14 élèves admises. Le maire, de Ribes, se chargea de l'installation de l'ouvrage. Le 13 novembre 1759, le voiturier du Vigan apportait quatre tours à filer le coton, huit paires de cardes ; arrivèrent ensuite six écouloirs et six tours à devider la soie. Le droguiste Valette vendit 25 livres de coton à un prix de faveur. Malheureusement les malfaçons amenèrent un déchet de 16 o/o ; au second achat de coton, il y eut progrès, car le déchet diminua de moitié. Un brave négociant de Florac, apprenant cela, écrivit au maire que si l'on n'avait pas sur les lieux une fille capable de régler le cardage, la filature et le devidage du coton, il enverrait sa fille qui connaissait très bien le maniement du nouveau métier qu'on appelait un guindre. Ça commença à marcher d'une manière satisfaisante.

Afin d'assurer à l'œuvre des ressources moins précaires, de parer à tout chômage, Beauteville voulut supprimer le Chapitre collégial de N.-D, de Bonheur, et attribuer le revenu de ses six prébendes à la caisse

de la Providence ; cela représentait 2.500 francs de rente. L'enquête de commodo et de incommodo se poursuit ; un des chanoines, Villemejeanne, envoie à l'évêque une lettre un peu vive : *Le beau travail*, écrivait-il, *au sortir du couvent, qu'elles y auront appris, pour avoir de quoi vivre, ou trouver un mari, ou aider leurs parents indigents, que celui de coudre, tricoter, broder, au lieu du ménage d'une maison, des champs, de la campagne, dont la bassesse de leur naissance leur fait une étude indispensable. Il est à désirer qu'il n'en soit pas de cette nouvelle maison comme du Collège d'Alais fondé il y a 20 ans pour les nouveaux convertis, où on n'en reçoit plus parce qu'il en est sorti ou des prédicants ou des relaps.* Si l'établissement, ajoutait-il, est utile dans la ville d'Alais, que les chanoines de cette ville renoncent à une partie de leur dotation, que l'Evêque réserve à cette bonne œuvre le revenu des bons prieurés dont il a la nomination, et qu'on laisse en paix le Chapitre de l'Aigoual. Il oubliait de dire que le Chapitre de N.-D. de Bonheur était dispersé depuis des siècles, bien avant la Réforme, et qu'en réalité l'Evêque devait et voulait détruire les parasites du Sanctuaire.

Si les religieux de l'Aigoual avaient jadis rendu des services aux voyageurs attardés, il faut avouer que leurs successeurs avaient depuis longtemps renoncé à faire célébrer la messe sur ce pic élevé.

L'Evêque avait pour lui l'opinion publique, et de toutes parts on venait à son aide, de telle sorte, qu'en 1766, après six ans d'existence, grâce en particulier au chanoine Sugier, la Maison de la Providence avait son immeuble, bâti d'après les devis de l'ingénieur Pommier. On achetait le coton en gros, au quintal ; les anciennes pensionnaires recevaient une dot en se mariant, on plaçait de l'argent sur l'Etat, on commandait à un peintre de Toulouse le

portrait de Monseigneur, et Belle, imprimait à 500 exemplaires le règlement de l'Etablissement que tous les gens charitables du diocèse étaient bien aises de lire et de connaître.

Au début, la population catholique n'avait pas montré beaucoup d'enthousiasme. Cet ouvroir, à la porte de la prison des filles soumises, à côté de la boucherie, à deux pas du marché, ne lui paraissait pas hygiénique au point de vue physique et au point de vue moral; mais à présent, qu'on avait une maison superbe, dans les nouvelles rues, les demandes d'admission affluaient. De plus les statuts avaient été complètement révisés, et on enseignait tout ce qu'il faut qu'une femme sâche pour bien mener son petit ménage.

Des lettres patentes obtenues en 1775, octroyèrent à la Maison de la Providence la personnalité civile, et la Révolution trouva l'œuvre en pleine prospérité.

Les élèves étaient admises dès qu'elles avaient huit ans et moins de douze ans; elles formaient trois divisions: de 8 à 13 ans; de 13 à 18, de 18 à 25 ans; les filles ne quittaient l'établissement qu'à 25 ans, à moins que leur sortie ne fût provoquée avant, soit par un mariage, soit par leur entrée comme domestique dans une maison; elles portaient pour uniforme une robe de couleur brune ou minime. Un Conseil d'administration, moitié laïc, moitié ecclésiastique, se réunissait deux fois par mois. Des religieuses chargées de maintenir l'ordre, la régularité, le goût pour le travail et l'esprit de piété devaient leur inspirer l'amour du couvent moins par la rigueur des châtimens que par les insinuations de l'amitié. La Supérieure avait deux registres: l'un, secret, contenait les notes, les qualités, les défauts de chaque enfant; l'autre indiquait le *deit* et *avoir* des pensionnaires à l'ouvroir; on travaillait beaucoup; le rè-

glements portait : « *Le travail est toujours une excellente prière lorsqu'il est rapporté à Dieu.* » Les malades occupaient une chambre à part ; elles avaient les meilleurs lits, comme le meilleur bouillon..... etc., etc. Beauteville voulait que la Maison ne manquât de rien, et si nous n'avons pas retracé jour par jour les dons qu'il fit à la Providence, c'est que le temps nous manquait, que ce mémoire eût été trop long, c'est que tous ceux qui ont entendu parler de ce Prélat savent que pour lui, la charité, et rien que la charité, était le flambeau qui devait dissiper l'erreur et réunir dans la foi d'un même « Credo » tout son Diocèse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 22 février 1890

Présents : MM. Dardier, *président* ; Bigot, Verdier, abbé Ferry, Bondurand, abbé Goiffon, Coustalet, Cte de Balincourt, Bardou, Bory, Clauzel, abbé Magnen, *membres résidants* ; Colonel Pothier, *membre honoraire* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 8 février est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques reçues des sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu en outre de M. Jean-jean, membre non résidant, deux études récemment publiées :

Excursion d'un géologue à Lacadière.

Le chataignier : ses produits et ses maladies.

M. le Secrétaire fait remarquer, dans le rapport de la commission des antiquités de France sur le concours de 1889 ouvert par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un passage fort honorable pour M. le lieutenant Espérandieu, un de nos correspondants.

Le rapporteur, M. Héron de Villefosse, après avoir signalé la richesse extraordinaire des œuvres produites au dit concours qui a déterminé la délivrance de 4 médailles et de 6 mentions honorables, ajoute que d'autres travaux d'un mérite incontesté auraient justifié une récompense, et parmi eux *l'Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, par notre confrère, M. Espérandieu, s'ils fussent arrivés à leur terme ; mais qu'il y avait lieu d'attendre qu'ils fussent achevés et de les réserver pour un prochain concours.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Gouazé, datée de Toulouse où il a fixé sa résidence en quittant la ville de Ni-

mes, depuis que la limite d'âge l'a contraint d'abandonner ses fonctions de premier Président de la Cour.

Sa nouvelle situation ne lui permettant plus de conserver son siège de résidant dans notre Compagnie, il déclare y renoncer à regret et exprime le désir de lui rester attaché à un autre titre.

L'Académie, désireuse de donner à M. Gouazé un témoignage de sa profonde sympathie, lui décerne séance tenante le titre de membre honoraire.

L'Académie avait reçu tout récemment de M. Frédéric Béchard l'annonce de sa démission fondée sur d'impérieuses raisons de santé ; M. Béchard ayant aussi témoigné le désir de ne pas rompre absolument les liens qui l'attachaient à l'Académie, le titre de membre honoraire lui est également décerné conformément à sa demande.

M. le Trésorier fait le dépôt des comptes de sa gestion en recettes et en dépenses pour l'année 1889. L'examen de ces comptes est renvoyé à une commission formée du bureau avec adjonction de MM. Bardon et Clauzel.

La parole est donnée à M. le Colonel Pothier qui communique un mémoire intitulé : *Etude expérimentale de quelques mors antiques de l'époque préromaine*. Un examen pratique de ces appareils, trouvés dans des fouilles sur divers points du territoire français, avait été confié à une commission spéciale qui les a expérimentés sur des mors fabriqués en imitation parfaite des mors ayant servi aux anciennes générations.

Le mémoire de M. Pothier fait connaître les mérites et les inconvénients que ces épreuves ont permis de constater dans le fonctionnement de ces instruments pour dompter ou diriger le cheval.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 8 mars, 1890.

Présents : MM. Dardier, *président* ; Jules Salles, Bigot, Verdier, Puech, Bolze, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Bory, Clauzel, abbé Magnen, *membres résidants* ; Colonel Pothier, Jules Bonnet, *membres honoraires*, Georges Fabre, Estève, *correspondants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 22 février est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications transmises par les Sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu en outre :

Envoi du gouvernement :

Enquêtes et documents sur l'enseignement supérieur : 1° Sur les observations astronomiques ; 2° Rapport des conseils généraux des Facultés pour l'année 1888 ; 3° Organisation des études de la licence en droit. Catalogues des manuscrits des Bibliothèques publiques, savoir :

De la Bibliothèque de l'Arsenal, tome V ; de la Bibliothèque Mazarine, tome III ; de la Bibliothèque de Chartres, tome XI.

Hommage de M. Mingaud (de Saint-Jean-du-Gard) :

Des mines métallurgiques de Saint-Jean-du-Gard ; Histoire naturelle de l'Arbousier, sa culture et ses produits économiques.

Hommage de M. le lieutenant Espérandieu : Notice du baptistère de Saint-Jean, de Poitiers.

L'Académie reçoit et enregistre sous le n° 1 une première étude sur Guizot, historien, en vue du Concours de 1891.

La parole est donnée à M. l'abbé MAGNEN, qui présente le rapport suivant sur deux ouvrages de M. Théodore Picard, intitulés : *Etude technologique des matériaux de construction du Gard. Résumé descriptif de la géologie du Gard.*

M. Picard, conducteur principal des ponts-et-chaussées en retraite, a fait hommage à l'Académie de deux ouvrages d'histoire naturelle locale, intitulés : *Etude technologique des Matériaux de construction du Gard et Résumé descriptif de la géologie du Gard.* Ces deux études, fruit de minutieuses recherches et de lectures choisies, couronnent dignement la carrière de l'auteur et honorent sa retraite. C'est un éloge à décerner à M. Picard que d'avoir su, au cours et au profit de ses occupations professionnelles, étendre aussi largement ses connaissances scientifiques.

L'*Etude technologique* présente successivement la description topographique et géologique du Gard, des prolégomènes de lithologie puisés aux meilleures sources, la chronologie générale des terrains du globe, celle des terrains de notre département, la classification des minéraux géognostiques et des matériaux pierreux, la description des roches principales du Gard, enfin l'état général des carrières en exploitation dans nos quatre arrondissements, au point de vue de leur formation, de leur importance et de leur situation, de la nature, de l'usage et du prix des matériaux. Parue en 1885, l'*Etude technologique* a été accueillie avec faveur par tous les hommes compétents et les spécialistes qui s'occupent de constructions. M. le Ministre des Travaux Publics l'a honorée d'une souscription pour MM. les ingénieurs et les conducteurs du Dépar-

tement.

Le *Résumé descriptif de la géologie du Gard*, publié récemment dans le *Bulletin des Sciences Naturelles de Nîmes*, n'est ni moins notable ni moins utile que l'*Etude technologique* et mérite un égal succès. Même esprit de méthode, même soin du détail, même précision des renseignements, même souci de la vérité, même clarté d'exposition. C'est un travail sérieux et de vulgarisation scientifique de bon aloi, un abrégé succinct qui ne laisse pas d'être substantiel. La science y est mise à la portée de tous, sans en être amoindrie. Chaque alinéa en résume pour ainsi dire un chapitre. L'œuvre magistrale d'Em. Dumas s'y retrouve tout entière, modifiée sur certains points, notamment en ce qui regarde les terrains jurassique et crétacé et les alluvions tertiaires et quaternaires, par les travaux récents de MM. Torcapel, Pellet, Jeanjean, etc., et par les recherches personnelles de l'auteur. La Statistique n'en sera que plus connue et partant appréciée d'un plus grand nombre, car il n'est pas douteux que les jeunes géologues, amenés par le résumé descriptif de M. Picard à la connaissance de l'histoire terrestre du Gard, dans ses grandes lignes, ne soient bientôt désireux de demander à Em. Dumas lui-même la plénitude de ses richesses et l'entière révélation de son trésor.

On a dit de la Géologie que « l'objet en est aussi attachant que la pratique en est saine. » Mais les satisfactions et les avantages qu'elle procure sont demeurés jusqu'à ce jour, dans le Gard, le partage, j'oserais dire luxueux, de trop rares privilégiés. Grâce à l'ouvrage de M. Picard, il sera désormais facile d'y prétendre et de les atteindre. Plus un esprit cultivé qui ne puisse aisément s'adonner, chez nous, à la culture de la Géologie ; comprendre la structure du sol que nous foulons aux pieds ; démêler

les raisons de ses formes diverses, de ses productions si variées ; faire revivre les époques disparues, non par les rêves de l'imagination mais par une série d'inductions appuyées sur l'expérience et s'obliger ainsi à une constante et intelligente contemplation des beautés de la Création.

Cependant M. Picard a eu le soin, et nous l'en félicitons, de laisser dans l'ombre tout ce qui touche aux questions délicates d'origine ou de géogénie. Il nous déclare lui-même que « son intention, en observant cette réserve, a été d'écarter toute polémique, dont le résultat, en pareille matière, est assez souvent de déplacer la question sans la résoudre. » — On ne saurait mieux penser ni mieux dire. Assez de sujets nous divisent ; cherchons ce qui nous rapproche : la science. C'est une portion du royaume de Dieu !

La séance se termine par une lecture de M. le Pasteur FABRE, sous le titre de : *Quelques souvenirs de l'Exposition universelle de 1889.*

Monsieur Fabre passe en revue les diverses attractions de cette entreprise merveilleuse, le Trocadero, la Tour Eiffel, l'histoire de l'Habitation, le Palais des Arts libéraux, la rue du Caire, le Palais des machines, la Galerie centrale, les Expositions étrangères et nationale, enfin le Palais des Beaux-Arts. Puis, traversant les galeries du Quai d'Orsay, il jette un rapide coup d'œil sur l'Exposition coloniale et les constructions qui couvraient l'Esplanade des Invalides, revient au Champ-de-Mars, le soir, pour dire un mot de l'embrasement de la Tour et des fontaines lumineuses, et termine cette lecture par quelques réflexions générales.

« De cette Exposition, dit-il, que nous venons de voir et d'admirer, que reste-t-il pour le cœur et pour la conscience ? Et en

particulier que pouvons-nous en dire au point de vue religieux ?

« Sans doute on n'avait, en un sens, fait à la religion aucune place officielle ; mais on peut ajouter pourtant que l'idée religieuse s'affirmait, débordait, s'épanouissait victorieuse et triomphante. Sans parler du succès de l'Exposition elle-même, qui est un hommage rendu à la civilisation chrétienne, un témoignage à l'Évangile promoteur de tous les progrès, on ne pouvait faire un seul pas, en parcourant ces galeries, sans voir cet Évangile même dans une de ses manifestations. Ici ce sont les œuvres de bienfaisance et de philanthropie ; là, les sociétés bibliques ou les missions étrangères ; là les colonies agricoles, les hôpitaux ou les orphelinats. Visitez-vous les salles de l'Archéologie ? Voici la stèle de Mesa, retrouvée par M. Clermont-Ganneau, avec la proclamation moabite qui confirme en tous points les récits de la Bible. Allez-vous dans la galerie Rapp, voir à la lumière électrique l'Exposition de sculpture ? Ce qui vous frappera surtout, c'est le groupe d'Adam et d'Eve procédant aux funérailles d'Abel. Entrez-vous à la section de peinture ? Vous vous arrêterez plus que partout ailleurs en face du tableau de Munkakzy : le Christ comparaisant devant Pilate. Ainsi, malgré tout, c'est la Bible qui conquiert la place d'honneur.

Et cette impression, qui se traduit dans les détails, se dégage aussi de l'ensemble. Les vérités que nous devons à l'Évangile, les principes sacrés sur lesquels il repose, les grands commandements que Jésus-Christ nous a donnés, cela nous est prêché, me semble-t-il, par cette exhibition colossale.

L'amour de Dieu, d'abord. Que sont tous ces efforts et toutes ces conquêtes, sinon un hymne solennel à la gloire du Créateur ?

Si l'homme a pu produire une telle merveille, que sera donc le Dieu dont l'homme n'est qu'une image, hélas ! bien affaiblie et un pâle reflet ? Aussi nous associons-nous à ces lignes du grand inventeur Edison qui le 10 septembre écrivait au sommet de la Tour Eiffel : « A l'ingénieur qui a construit ce monument si gigantesque, un homme qui respecte et qui admire tous les ingénieurs, y compris le plus grand d'entre eux, le bon Dieu. »

Et puis, l'autre commandement de Jésus-Christ, l'amour de tous nos frères ne s'exhale-t-il pas aussi de cette fête où étaient conviées toutes les nations ? On entendait parler toutes les langues, on coudoyait tous les costumes, et chacun se sentait porté au respect, à la sympathie ; et l'on éprouvait, devant cette communion des peuples et des hommes de la répulsion pour la haine, cette folie, et pour l'égoïsme, ce non-sens. Donc, pour me résumer, ces assises splendides de l'industrie et du travail sont comme une leçon religieuse et morale. Nous n'y cherchions d'abord peut-être qu'une satisfaction pour les yeux et l'esprit ; nous pouvons y trouver aussi une fête du cœur et de la conscience. Soyons reconnaissants de ces révélations inespérées et soyons désireux d'en faire épanouir les conséquences généreuses ; à la tour de Babel qui fut le résultat et le symbole de la haine et de l'incrédulité, opposons cette Tour Eiffel dont le sommet projette sur la terre des rayons lumineux et pacifiques, comme il emporte aussi, plus vraie et plus émue, notre adoration vers le Ciel. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 22 mars 1890.

Présents : MM. Dardier, *président* ; Bigot, Puech, Faudon, Doze, Delépine, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, G. Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Clauzel, *membres résidants* ; Bruguier-Roure, *membre non résidant* ; colonel Pothier, Jules Bonnet, *membres honoraires* ; Estève, *correspondant* ; Mazel, *secrétaire adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu en outre à titre d'hommage :

De M. le Pasteur Fabre, son discours d'installation prêché au Grand temple, le 29 décembre 1889.

De M. Ch. Frossard, *correspondant*, la seconde partie de son étude minéralogique et géologique de Pouzac.

De M. Alexandre Eyssette, ancien maire de Beaucaire, conseiller à la Cour d'appel de l'Inde française : une importante publication : l'Histoire administrative de Beaucaire depuis le XIII^e siècle jusqu'en 1789 ; 2 vol. in-8.

M. le secrétaire communique une dépêche circulaire émanée du Ministère de l'Instruction publique, invitant l'Académie à lui désigner, avant le 30 avril prochain,

ceux de nos confrères qui se proposeraient de prendre une part effective au Congrès des Sociétés savantes (28^e session), dont les conférences auront lieu à Paris les 28, 29 et 30 mai, auxquels il ferait délivrer des lettres d'invitation avec bénéfice de réduction des frais de parcours.— Le même avis est adressé aux Sociétés des Beaux-Arts, par l'intermédiaire de leurs Présidents, pour la 14^e session qui se tiendra aussi à Paris à la même époque et dans les mêmes conditions.

M. le secrétaire fait part à l'Académie du décès de M. le docteur Millet, de Beaucaire, récemment nommé correspondant de notre Compagnie. L'Académie charge M. le secrétaire de faire parvenir à la famille l'expression de ses regrets et de sa sympathie.

M. DARDIER fait à l'Académie une communication de nature à l'intéresser : l'Académie Française, dans sa séance du 13 mars, a décerné un prix de 500 fr., provenant des libéralités de M. Guizot, à M. le pasteur Camille Rabaud, président du Consistoire de Castres, un de nos correspondants, pour sa notice historique sur le girondin Lasource

Le compte-rendu de cette étude biographique, fait par M. Dardier dans notre séance du 15 juin 1889, en avait constaté l'importance et la valeur.

M. BARDON appelle l'attention de l'Académie sur quelques lignes élogieuses des travaux de notre Compagnie, insérées dans le volume de la revue historique et archéologique du Maine (p. 104).

M. MAURIN communique à l'Académie une étude sur l'Université de Toulouse au XVI^e Siècle.

L'histoire de l'Université de Toulouse se confond dans celle de sa faculté de droit, qui a fait sa gloire et sa prospérité. Fondée au XIII^e Siècle au moment de la conquête du Languedoc dans le

but avéré de combattre l'hérésie Albigeoise et de plier les âmes des fils par l'enseignement, comme on avait dompté les pères par les armes, elle se ressentit toujours de son origine et conserva un caractère de religieuse et sévère orthodoxie. L'enseignement du droit Romain y fut surtout en honneur, et y trouva ses premiers commentateurs et ses plus illustres interprètes. Mais au XVI^e Siècle, la Renaissance n'y recruta des adhérents que très tard. La bibliothèque de Carpentras renferme toute une série très curieuse de cahiers d'étudiants qui nous font pénétrer dans la vie intime de l'école de droit, et nous permettent de constater avec quelle rigide ténacité les anciennes méthodes y étaient conservées. Les glossateurs y avaient grande autorité et les innovations de Bartole y étaient peu goûtées. Dans ces résumés de leurs cours, les professeurs apparaissent dans le déshabillé de leur action d'enseignement. Ce sont Forcadel, le rival heureux de Cujas, l'auteur de la *sphœra legalis*, gros livre où il est parlé de tout à propos de droit, et que les élèves se permettaient de trouver quelque peu ennuyeux; Maret, un maître rigide et froid, qui avait conservé dans toute sa pureté l'ancienne méthode scolastique et dictait aux étudiants au commencement et à la fin de chaque leçon des préceptes de morale; Vincent Cabot, l'auteur des *Politiques*, un publiciste et un économiste peu audacieux mais très original; enfin Fernand Bérenger, le plus aimé et le plus sympathique des professeurs du moment, que ses élèves applaudissaient et dont ils faisaient l'éloge spontané en marge de leurs cahiers. De cet ensemble de documents, il résulte que la Faculté de droit de Toulouse comptait une série de maîtres distingués, d'envergure intellectuelle moyenne; mais laborieux, honnêtes, méthodiques; ils ont été les grands éducateurs de tous les jurisconsul-

tes du Languedoc, et nous devons pardonner leurs défauts en faveur des services qu'ils ont rendus au progrès intellectuel de notre pays.

M. Maurin termine en donnant la bibliographie des premières œuvres imprimées des maîtres de droit de l'ancienne Université de Toulouse contenues dans les riches dépôts de l'Inguibertine.

Monsieur ESTÉVE fait part à l'Académie des découvertes archéologiques de la quinzaine.

1. Au chantier de reconstruction de la maison Silhol-Ollive (angle des rues Guizot et Madeleine) un puits romain de forme carrée dont l'usage s'est maintenu ; parmi divers fragments de sculpture, deux personnages, la tête et les jambes emportées, ressemblant à des lutteurs à genoux ; quelques médailles très altérées, et un mereau en plomb aux armoiries de Nîmes.

2. Sur l'emplacement de l'ancien cimetière de St-Baudile (quartier de Calvas), une sépulture collective qui s'est révélée d'abord au niveau des rails du chemin de fer d'Alais par une tombe en forme d'auge ; le couvercle étant brisé, la terre avait pénétré dans la cavité qui ne contenait que des ossements décomposés ; parmi les ornements symboliques on distingue à la tête de l'auge une croix grecque d'un faible relief, surmontée de la lettre grecque P

Cette tombe reposait exactement sur une autre de même dimension, mais dont le couvercle intact et bombé en forme de toit a préservé les ossements de la destruction. Elle contenait deux corps superposés, plus le squelette d'un enfant, qu'on peut supposer appartenir à une même famille.

3. Un fragment d'inscription a été relevé au même quartier de Calvas, dans un mur formé de débris de démolitions.

L'estampage opéré par M. Estève a permis de lire, pour la première ligne, la fin d'un nom

ATTIAE

pour la seconde

S GENIALIS

pour la troisième le sommet de 4 lettres

TERT

Genialis se rencontre dans une marque de fabrique de poterie Lyonnaise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 12 avril 1890

Présents : MM. Dardier, *président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Doze, abbé Ferry, Robert, Boyer, Bondurand, Mazel, Grotz, Fabre, comte de Balincourt, Bardon, *membres résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; G. Guizot, Estève, correspondants ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars est lu et adopté.

Le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques, reçues dans la quinzaine, des sociétés correspondantes auxquelles viennent s'ajouter : « Le Catalogue des Monnaies Gauloises de la Bibliothèque Nationale », rédigé par M. Muret, et publié par M. Chabouillet, transmis par le ministère.

« La Société, l'École, le Laboratoire et le Musée Broca », par le docteur Topinard (à la mémoire de Broca.)

« L'Ermitage » numéro spécimen d'une revue mensuelle dont M. Henri Mazel, fils de notre confrère, est un des rédacteurs à Paris.

Au début de la séance l'Académie procède à l'élection à l'ordre du jour de trois correspondants : Sont nommés en cette qualité :

MM. Leclerc du Sablon, publiciste, adjoint au Maire de Bagnols;

L'abbé Ern. Durand, curé de Monoblet;
Georges Mantin, botaniste et bibliophile à Paris.

L'Académie apprend par une communication de la famille de Pontmartin la mort de notre confrère M. Armand de Pontmartin, membre non résidant, elle consigne au procès-verbal de ce jour l'expression de ses vifs regrets.

Le secrétaire présente le rapport de la commission de comptabilité sur les comptes de notre trésorier pour l'exercice 1889 dont les opérations se résument comme suit:

Recettes ordinaires	3,908 55	
Recettes extraordinaires		
Subvention du ministère pour l'impression du car- tulaire de Pont-Saint-Es- prit	300	} 435
Vente de 45 exemplaires du manuel de Dhuoda	135	

Total des recettes	<u>4,343 55</u>
Dépenses	<u>2,906 45</u>

Excédant à reporter 1,437 10

L'Académie donne son approbation, avec remerciements, aux comptes de M. le trésorier pour 1889.

Sur les conclusions de la même commission, l'Académie donne son approbation au tarif présenté par l'imprimeur Chastanier pour les tirages à part, extraits des mémoires, conformément aux indications suivantes :

	pour 50 exempl.	pour 100	pour 200
Une feuille de 16 pages.	8 fr.	12	16
2 ^e feuille et sui- vantes.	6 fr.	10	16
3/4 de feuille. .	7 fr.	9	15
1/2 feuille. . .	6 fr.	8	14
1/4 de feuille. .	5 fr.	7	12
Couverture im- primée.	1 fr.	1 50	2

A cette occasion un membre ayant exprimé le désir de notre confrère, M. Bruquier-Roure, de disposer de 50 exemplaires gratis de son *Cartulaire de Pont-Saint-Esprit* dont la publication va commencer, sous le patronage de l'Académie et avec le concours financier du Ministère, l'Académie accueille favorablement cette demande, et généralisant sa résolution, décide que la bonification de 50 exemplaires gratuitement sera accordée à tous ceux de nos confrères qui demanderont un tirage à part de leurs publications, insérées aux mémoires de l'Académie.

M. le Président ayant fait remarquer que les listes du personnel académique présentent actuellement deux vacances parmi les membres résidants (sortie de MM. Gouazé et Béchard) et 4 vacances parmi les membres non résidants (décès de MM. Penchinat, Im. Thurn, de Pontmartin, et passage de M. l'abbé Magnen dans la classe des résidants), l'Académie consultée conformément au règlement déclare la vacance des sièges sus indiqués, mais renvoie la réception des propositions en remplacement, après la prochaine séance publique — dont la date est fixée au 1er samedi de juin.

L'Académie décide ensuite que le second concours à ouvrir, se référant au prix annuel à décerner pour 1892, aura pour sujet une étude d'histoire locale (monographie d'une localité ou d'une institution du département du Gard).

M. le président rappelle la circulaire ministérielle provoquant la désignation de délégués de l'Académie à la réunion des sociétés Savantes à la fin du mois de mai (28^e session) et invite l'Académie à faire cette désignation. Aucun de ses membres ne se déclare en mesure de répondre à cette invitation.

L'Académie a reçu aussi une invitation à l'adresse des romanisants qui voudraient

assister à un Congrès qui se tiendra du 23 au 25 mai, à Montpellier, à l'occasion de la fondation de l'Université de Montpellier; quoique la Société des langues romanes laisse toute latitude au sujet des communications elle recommande particulièrement : La question des dialectes, celle des cours d'amour, celle de l'épopée provençale.

La parole est donnée à M. le docteur PUECH qui commence la lecture d'une étude sur les *Nimois à la fin du 15^e siècle*; comme pour ses précédentes publications relatives à l'histoire locale, les recherches de M. Puech sur l'état des personnes portent sur les usages, les habitudes, l'habitation, les vêtements, l'alimentation, etc.

M. ESTÈVE signale de nouvelles et intéressantes découvertes épigraphiques :

1° Dans la maison de M. Clavel, notre confrère, une inscription fragmentaire où l'on peut lire :

A la première ligne, lettres à moitié détruites, DIS MANIB

A la seconde,

A. CORNELI

A la troisième,

EVHODO

A la quatrième,

en partie fracturée,

/// VXOR

Le cognomen EVHODVS figure dans une inscription locale et ailleurs.

2° Dans le terrain du cimetière antique de Saint-Baudile et tout près des tombes signalées dans notre dernière séance, une inscription encadrée sur un cippe élégant en pierre dure, ainsi conçue.

CARISIA. L. FIL

SERVATA. SIBI

ET. C. TERENTIO

VIRO

T. F. I

Les noms CARISIA et TERENTIVS se rencontrent dans deux inscriptions à Nar-

bonne, mais étaient inconnus à Nîmes.

3. Une stèle en pierre dure donnée par M. Et. Blanc, entrepreneur de maçonnerie, signalée par Ménard et César Vincens, servant de linteau à une croisée d'une maison en construction, rue Catinat, 4. On y lit :

¹
TERT. ATTI
TRASIAE
FILIVS PATRI

La formule D.M devait se trouver inscrite sur un fronton qui a disparu.

M. Estève présente des estampages de ces trois inscriptions dont il donne des interprétations satisfaisantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 19 avril 1890

Présents : MM. Dardier, *président*; Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Faudon, Delépine, abbé Ferry, Robert, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Coustalet, Maurin, conte de Balincourt, Bardon, Ducros, Clauzel, abbé Magnen, *membres résidants*, colonel Pothier, Jules Bonnet, *honoraires*, G. Fabre, Estève, *correspondants*, Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril est lu et adopté.

Le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes, auxquelles s'ajoute un numéro de l'*Express*, de Lyon, où notre correspondant, M. Gaspard Bellin, continue ses éphémérides lyonnaises.

L'Académie reçoit deux invitations pour assister au Congrès archéologique de Brive, et au Congrès de Narbonne, international pour les peuples latins, organisé par l'association pyrénéenne.

M. le président dépose un projet de souscription pour l'érection d'une statue de Borda, à Dax.

L'Académie apprend avec satisfaction une promotion obtenue par deux de nos confrères, M. l'ingénieur Cheysson, nommé inspecteur général des ponts et chaussées (hors cadre), et M. l'abbé Fabre, promu de la modeste cure de Champigny à la cure importante de Charenton. En outre un ouvrage de ce dernier vient d'être primé dans un des concours de l'Institut de France.

MM. l'abbé Durand, Georges Mantin et Leclerc du Sablon nommés correspondants dans la séance du 12 avril, adressent des lettres de remerciement.

M. le secrétaire rappelle que l'Académie

a reçu de fréquentes communications des travaux historiques de M. Henri Mazel : Le Centenaire de 1789 et la Réforme sociale, notice sur la ville de Sommière en 1790 et 1792 ; Bagnols en 1790, l'Homme et la science moderne, la Révolution dans le Midi : Incendie des châteaux du Languedoc. M. Mazel vient de nous adresser en outre le premier numéro d'une revue intitulée : « L'Ermitage » dont il est un des fondateurs. M. le secrétaire demande l'inscription de M. H. Mazel au registre des propositions au titre de correspondant.

M. ESTÈVE signale le transport au Musée lapidaire d'une auge, non funéraire, extraite d'une cave de la rue de Soissons. Elle a été creusée dans un tronçon d'une fort belle frise, dont les ornements de rinceaux de feuilles et fleurs, rappellent ceux qui décorent d'autres fragments que possède le Musée ; celui-ci mesure 1 m. 10 de long sur 0,44 de hauteur y compris les moulures. M. Estève indique aussi l'état des travaux de déblaiement qui s'effectuent au pied de la Tourmagne, qui ont été jugés très intéressants par M. Georges Lafenestre, un des conservateurs au Musée du Louvre et membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts.

Enfin, sur la proposition de M. le conservateur du Musée, l'Académie autorise la délivrance de médailles d'argent dans la prochaine séance publique, à six donateurs d'inscriptions et de divers fragments antiques, savoir : MM. Jacques, entrepreneur maçon ; Anglade Avinen, cultivateur ; Bompard et Grégoire, entrepositaires de machines agricoles ; Vuagnoux-Partout, confiseur, Etienne Blanc, entrepreneur de maçonnerie, et Madame Richard, propriétaire.

Un dernier appel est fait par le ministère de l'instruction publique tendant à la désignation de délégués aux conférences de la Sorbonne. M. Liotard seul se montre dis-

posé à y assister et est désigné comme délégué de l'Académie.

M. le Président fait connaître l'opinion de la commission spéciale chargée d'apprécier la proposition de M. Bardon, tendant à la suppression de la publicité de nos procès-verbaux.

Cette proposition n'a pas été susceptible d'être accueillie. — La commission a vu dans la publication de notre bulletin le seul moyen efficace d'affirmer l'existence et le fonctionnement de l'Académie; de donner satisfaction aux auteurs qui désirent connaître le compte-rendu des ouvrages dont ils ont fait hommage.

Cette communication, obtenue à peu de frais, est d'ailleurs désirée par nos membres non résidants, et également appréciée par les habitants de la campagne.

L'Académie, conformément aux conclusions de la commission, se prononce pour le statu quo.

L'ordre du jour appelle l'appréciation des résultats du concours de poésie ouvert pour l'année courante.

M. le président fait connaître que la commission spéciale réunie le 12 avril, s'est trouvée très divisée d'opinion et, après une longue discussion, n'a pas pu aboutir à formuler des conclusions; que, en conséquence, elle s'est résolue à porter le débat devant l'Académie tout entière, réunie en séance ordinaire. Elle a toutefois, procédant par élimination, réduit à deux pièces, sur 19, celles qui lui ont paru dignes d'un sérieux examen. Elles sont inscrites dans la liste générale, par ordre de réception, sous le numéro 9 (L'amour d'un Satyre) et sous le numéro 17 (Ad gloriam). C'est sur la valeur relative de ces deux pièces que l'Académie est appelée à se prononcer.

M. Robert, invité à en donner lecture, s'acquitte de cette tâche avec un remarqua-

ble talent, de manière à permettre une exacte appréciation du mérite respectif des deux œuvres en concurrence. Sur une proposition de passer immédiatement au vote, il fait ressortir la convenance d'une discussion approfondie qui est ouverte aussitôt et dans laquelle il exprime lui-même les raisons de sa préférence pour la pièce numéro 9.

Cette appréciation est contredite par MM Faudon et Lenthéric. Deux courants très distincts et très accentués se manifestent au sein de l'Académie : aux uns la pièce *ad gloriam* (*Jeanne d'Arc*) paraît faible de ton, dépourvue de chaleur et d'élan, qualités essentielles cependant dans un sujet patriotique ; — aux autres, la pièce du *Satyre*, plus ardente, plus vigoureuse, semble excessive au fond par la hardiesse de la pensée et déparée dans certaines parties par la brutalité de l'expression.

Devant cette divergence d'opinions, il ne reste plus qu'à passer au vote. On décide qu'un premier scrutin déterminera la préférence de l'Académie et qu'un second fera connaître si la pièce classée au premier rang mérite le prix offert par notre règlement ou une simple mention honorable. Un premier vote décide, par 11 voix contre 9, que la pièce inscrite sous le n. 17 (*ad gloriam*) sera classée au 1er rang. Un second vote donne les résultats suivants :

8 voix pour le prix ;

8 voix pour une simple mention honorable ;

3 voix pour rien.

Ce vote est annulé comme irrégulier.

Un troisième vote définitif donne :

Pour le prix, 10 voix.

Pour la mention, 9 »

En conséquence, le prix de 300 fr. est acquis à la pièce n° 17.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 3 mai 1890.

Présents: MM. Dardier, *Président*; Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Bolze, Abbé Ferry, Robert, Boyer, Bondurand Clavel, Coustalet, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Bory, Clauzel, abbé Magnen, *Membres résidants*, Colonel Pothier, *Membre honoraire*; Estève, *Correspondant*; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 17 avril est lu et adopté.

Le secrétaire donne le relevé des publications périodiques transmises par les sociétés correspondantes, auxquelles viennent s'ajouter: un numéro du salut public de Lyon, contenant un compte rendu par M. Gaspard Bellin des lettres de Louis Bonaparte roi de Hollande à Mésangère (de Valence);

La topographie de la Floride par M. Shaler, annexe du museum de géologie d'Harvard collège;

L'échange de Montpelieret contre la ville et la baylivie de Sauve, publication de M. l'abbé Durand, curé de Monoblet.

L'Académie reçoit les lettres de remerciements des trois correspondants nommés dans la séance du 12 avril: MM. Leclerc du Sablon, l'Abbé Durand et Georges Martin.

M. le président communique une lettre de M. Frédéric Béchard, membre honoraire, annonçant son intention de faire don à l'Académie d'une collection d'ouvrages

qu'il a reçus en sa qualité de critique ou d'amide divers écrivains notables; plusieurs volumes sont revêtus d'une formule d'hommage avec signature; l'Académie accueille et accepte avec reconnaissance ce don d'un confrère en guise d'adieu.

M. l'abbé Delacroix, membre non résidant à Bagnols, annonce qu'il se propose d'écrire une notice biographique ne notre regretté confrère l'abbé Azaïs, dont il nous fera prochainement la lecture.

Les préliminaires relatifs à la correspondance étant expédiés, M. le Président fait observer que la décision adoptée dans la dernière séance au sujet du concours de Poésie, appelle deux mesures complémentaires: la proclamation du nom du lauréat, et le choix d'un rapporteur chargé de rendre compte du concours à la prochaine séance publique.

L'ouverture du pli cacheté joint à la pièce ayant pour épigraphe « *ad Gloriam* » indique comme auteur de l'œuvre qui obtient le prix, M^{me} Sabine Mancel, domiciliée à Blois.

La mission de rapporteur du concours est confiée à M. Delépine et en cas d'empêchement à M. Maurin.

La parole est donnée, suivant l'ordre du jour, à M. BARDON qui communique une étude historique sur la ville d'Alais au XIII^e siècle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 17 mai 1890

Présents : MM. Dardier , *président* ; Bigot, Lenthéric, Puech, Faudon, Bolze, Doze, abbé Ferry, Boyer, Bondurand, Mazel, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Clauzel, *membres résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liottard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 3 mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes

Il dépose à titre d'hommage de M. Aurès un mémoire imprimé, intitulé : *Détermination et traduction en unités métriques françaises des mesures agraires de longueur et de superficie autrefois en usage chez les Assyriens.*

C'est le préambule de la réponse que prépare notre savant confrère à une publication de M. J. Oppert, membre de l'Institut, sur le même sujet.

L'Académie de Vaucluse transmet le programme d'un double concours, pour 1891, comprenant : 1° L'histoire de l'annexion d'Avignon et du Comtat à la France, en 1791 ; 2° Un sujet poétique en français ou en provençal.

M. Bondurand donne les indications suivantes sur une inscription du moyen âge :

Hier, 16 courant, a été transportée au Musée lapidaire une inscription du moyen âge, qui se trouvait au Temple de Diane, derrière les colonnes du sanctuaire et dans un endroit peu apparent. M. Estève a bien voulu m'en signaler l'existence. Elle a été nettoyée, et je la lis ainsi :

+ : ANNO : DOMINI : M̄ : C̄C̄C̄ : SECUNDO :
: DOMINA : COSTANSA : ASTERIA : MATER :
DICTI : // TRI : ASTERII :

Je n'ai pas eu le temps de rechercher si cette inscription a été connue de M. Germer-Durand et publiée par lui dans ses *Découvertes archéologiques*.

Les lettres ont été en quelques endroits dénaturées à l'aide d'un couteau, par quelque vandale moderne, ce qui ne facilite pas la lecture de ce petit texte, dont voici l'interprétation :

L'an du Seigneur 1302, dame Constance Astier, mère du dit Pierre (1) Astier.

La croix qui précède la première ligne indique la mort et équivaut à *Obiit*.

3me l. à l'avant-dernier mot, les lettres TRI sont seules lisibles. A la place du trou qui les précède, je supplée par conjecture PE, ce qui donnerait *Petri*.

3me l. *Dicti* est d'une lecture certaine. Cette tournure est assez singulière et laisse supposer que l'inscription était précédée d'une autre relative à Pierre (?) Astier.

En haut de l'inscription, qui est brisée en trois ou quatre morceaux actuellement rapprochés, figurent, à gauche et à droite, deux écussons semblables et fascés de six pièces, sans que les émaux soient exprimés.

La fin de la séance est consacrée à la

lecture des pièces qui constituent le programme de la séance publique du 7 juin.

L'Académie entend successivement :

1° Le discours d'ouverture de M. Dardier, président, dont le sujet est emprunté aux travaux de Court de Gebelin ;

2° Le rapport sur le Concours de poésie, par M. Maurin ;

3° Deux pièces de poésie : *La légende du ver à soie*, par M. Ducros ; *Françoun*, fable patoise imitée de La Fontaine, par M. Bigot.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 31 mai 1890

Présents : MM. Dardier, *président* ; Bigot, Lenthéric, Verdier, Bolze, Doze, Boyer, Bondurand, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Clauzel, *membres résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications des Sociétés correspondantes, reçues depuis la dernière séance.

L'Académie a reçu en outre, à titre d'hommage, de M. Flouest, membre honoraire, une nouvelle dissertation sur le Dieu au maillet (dit ci-devant : au marteau), à propos de la découverte d'un bas-relief à quatre faces, trouvé au fond d'un canal, à Mayence.

L'Académie apprend avec satisfaction qu'un de ses correspondants, M. Léger, Ingénieur à Lyon, vient d'être nommé membre titulaire de l'Académie des Sciences et Lettres de la dite ville ; il nous transmet son discours de réception : *Le travail et la paix sociale*.

L'Académie se félicite également de voir se rapprocher de nous et de sa ville natale M. Michel-Jaffard, membre non-résidant, appelé du poste de procureur-général à Rennes à la première présidence de la Cour d'appel d'Aix.

Mme Sabine Mancel, lauréat de notre

concours de cette année (poésie), informée de la décision qui la concerne, fait savoir qu'elle opte pour une récompense en numéraire.

L'Académie de Mâcon envoie le programme d'un concours littéraire (l'éloge de Lamartine, à l'occasion du centenaire de sa naissance). Le concours sera clos le 20 septembre prochain.

L'Association Française, pour l'avancement des sciences, fait savoir qu'elle tiendra son dix-neuvième congrès à Limoges, du 7 au 14 août de cette année. Elle invite l'Académie à s'y faire représenter par un délégué.

Notre cher confrère M. Béchard, sur le point de déménager et se préparant à quitter la ville de Nîmes, a informé M. Bardon qu'il désirerait voir l'Académie prendre possession le plus tôt possible des livres et du portrait de son père dont il lui a fait don.

M. Bardon, se conformant à ce désir, a bien voulu se charger de faire transporter ces divers objets, dont il a pris la peine de dresser l'inventaire. Le portrait aura besoin d'un léger nettoyage. M. Doze offre de procéder à cette opération. L'Académie le remercie de ses bons soins.

Les livres, formant un ensemble de 120 volumes environ, comprennent avec les œuvres de M. Ferdinand Béchard, sur le droit municipal, le paupérisme, l'administration, dont il avait donné à l'Académie des exemplaires originaux dès leur apparition, une foule de publications de littérature mêlée, d'œuvres dramatiques ou relatives à l'histoire du théâtre, la plupart offertes à M. Frédéric Béchard, à titre d'hommage ou pour en rendre compte en qualité de critique. Ce qui ajoute à leur intérêt, c'est qu'un grand nombre de ces volumes portent un envoi d'auteur autographe, parmi lesquels on remarque les signatures d'Au-

gier, de Laprade, Coppée, Deroulède, Ponsard, Paul Meurice, Vacquerie, Gondinet, de Girardin, Jules Barbier, Monselet, Claretie, Legouvé, etc., etc. A ces ouvrages spéciaux viennent se joindre l'envoi par Henri Rivière de son journal de marin, tous les ouvrages publiés sur le maréchal Davout par Mme de Blocqueville, sa fille, et autres auteurs, les œuvres complètes d'Autran; un même volume comprend le discours de réception du duc d'Aumale à l'Académie française et l'éloge de Mgr de Mérode par notre dernier évêque, Mgr Besson; quelques volumes donnés en prix à Frédéric Béchard quand il était élève au Collège Henri IV; des traductions de Sophocle, d'Aristophane, de Plaute, de Térence, de Cervantès, de Manzoni, l'histoire du théâtre d'Alphonse Royer, les « Poètes latins de la décadence » de Nisard, des œuvres d'Arsène et de Henri Houssaye, quelques publications d'économie politique, etc.

En dehors du mérite intrinsèque et de la valeur accessoire de tous ces volumes, l'Académie verra dans ce don généreux une pensée intime et un sentiment dont ses successeurs conserveront le reconnaissant souvenir.

Il est procédé, après l'expiration du délai réglementaire, à la nomination à l'ordre du jour, d'un correspondant. — N. Henri Mazel, attaché au ministère de la marine, à Paris, est nommé en cette qualité.

L'Académie règle les derniers détails relatifs à la séance publique en donnant mission à trois des lecteurs, MM. Boyer, Ducros et Clauzel, de s'occuper de l'organisation matérielle de la séance.

M. BOYER soumet à l'Académie sa rédaction du compte-rendu des travaux de l'année 1889, dont il donnera lecture en sa qualité de président pendant la dernière période annuelle.

M. MAZEL communique le récit d'un conflit survenu entre particuliers dans une petite ville du Rouergue (à Nant) vers la fin du xviii^e siècle (1769-1777).

Ces sortes de querelles entre les Montaigu et les Capulet de village sont de tous les temps et n'appellent pas toujours l'attention. Mais ici, outre la qualité des nombreuses personnes de marque qui, de près ou de loin, ont été mêlées aux événements, il a semblé bon de signaler spécialement la douceur et la courtoisie dont ne se sont pas départis les adversaires, même au plus fort de leurs disputes. En outre, au milieu de péripéties sans nombre et dont l'écheveau, pendant près de cinq ans, s'est déroulé devant les diverses juridictions de l'époque, on assiste à une véritable confusion des pouvoirs qu'il n'est pas facile de démêler tout d'abord. Il s'en est fallu de peu, par exemple, qu'on ait vu un officier supérieur condamné sans débats contradictoires et sur la simple dénonciation, par devant les ministres, de ses subordonnés devenus subitement ses adversaires.

Il est curieux, sinon récréatif, de s'engager dans le dédale interminable des procédures de toute sorte mises au service de leurs causes respectives par les divers adversaires. On a là comme un tableau instructif des voies et moyens placés à la portée des contendants par la législation en cours chez nos ancêtres immédiats. Ici encore comme en bien d'autres sujets, une longue expérience et un grand savoir, avec la grande Révolution et le Consulat, et, disons-le, avec les acquisitions de tous les jours, ont amené un indéniable progrès dans la jurisprudence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance publique du 7 juin 1890

Étaient présents : MM. Dardier, *président* ; Bigot, Lenthéric, Bolze, Doze, Delépine, abbé Ferry, Mazel, Robert, Boyer, Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, Grotz, Fabre, Coustalet, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Bory, Clauzel, abbé Magnen, *membres résidants* ; colonel Pothier, Jules Bonnet, Béchard, *membres honoraires* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

M. le Maire de Nîmes assistait à la séance ; M. le Préfet du Gard, à peine arrivé dans nos murs, s'était excusé de n'y pouvoir prendre part.

Les lectures se sont effectuées, devant un auditoire nombreux et sympathique, dans l'ancienne chapelle du Lycée, devenue salle ordinaire des Conférences, dans l'ordre du programme publié.

M. le pasteur DARDIER, président de l'Académie, a pris pour sujet de son discours d'ouverture la vie et les travaux de Court de Gebelin, fils d'Antoine Court, dont le grand ouvrage, *Le monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*, eut un grand retentissement à la fin du dix-huitième siècle.

M. F. BOYER a présenté le compte-rendu ordinaire des travaux de l'Académie en 1889, année de sa présidence.

M. CLAUZEL, au nom et à la place de M. MAURIN, absent, a lu le rapport de ce dernier sur le concours de poésie et a proclamé le nom du lauréat, Mme Sabine Mancel.

M. ESTÈVE a fait l'appel des personnes qui ont bien voulu, dans le courant de la dernière année, faire don de fragments antiques au Musée archéologique de la ville.

M. le Maire a remis, à titre de récompense, des médailles d'argent au sceau de l'Académie, aux donateurs ci-après désignés :

Mme Richard, propriétaire, pour don d'une inscription ;

M. Jacques, entrepreneur maçon, pour don de poteries, verres, fragments de bronze ;

M. Anglade Avinen, cultivateur, pour sépultures antiques ;

MM. Bompard et Grégoire, négociants ; don de pierres avec inscription ;

M. Vuagnoux-Partout, pour une inscription grecque et un buste en marbre ;

M. Blanc, entrepreneur de maçonnerie, pour une stèle en pierre avec inscription ;

M. Boissier, garde au domaine du Fesq, pour une inscription trouvée à Vic-le-Fesq.

M. le secrétaire perpétuel a fait l'annonce des sujets de concours ouverts pour les années 1891 et 1892. Pour la première : Etude sur les travaux historiques de M. Fr. Guizot (rappel du concours de 1890). Pour la seconde : Notice historique sur une localité du département du Gard : ville, abbaye, château, institution quelconque.

La séance a été terminée par deux lectures poétiques, faites par leurs auteurs.

M. Ducros : *La légende du ver à soie.*

M. Bigot : *Françoun*, fable en patois de Nîmes, imitée de la *Jeune veuve*, de La Fontaine.

L'assemblée s'est séparée en exprimant sa satisfaction par des applaudissements.

Séance du 14 juin 1890

Présents : MM. Dardier, *président* ; Bigot, Puech, Bolze, Doze, Delépine, abbé Ferry, Bondurand, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Fabre, Coustalet, Bardou. Ducros, Clauzel, *membres résidants* ; abbé Delacroix, Domergue, *membres non résidants* ; colonel Pothier, Jules Bonnet, *membres honoraires* ; Estève, Mazel fils, *correspondants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 31 mai et de la séance publique du 7 juin sont adoptés.

Après l'annonce des envois des Sociétés correspondantes, le secrétaire dépose :

Un spécimen de la publication « *La Comète* », n° du 1er juin ;

Le compte rendu de l'*Exposition des orchidées* de notre correspondant, M. Georges Mantin, à l'Exposition universelle de 1889 ;

12 exemplaires d'une brochure de M. de Masquard, offerte aux membres de l'Académie.

M. le docteur Puech fait également le dépôt, au nom de M. Edouard Michel, d'une publication intitulée : *De l'utilisation des eaux pluviales au point de vue alimentaire*.

M. Calderon, propriétaire du château de Saint-Privat, offre aussi à l'Académie, par l'organe de M. J. Bonnet, deux publications : *L'Australie et Salomon*, et une *Etude sur Nicolas Flamel*.

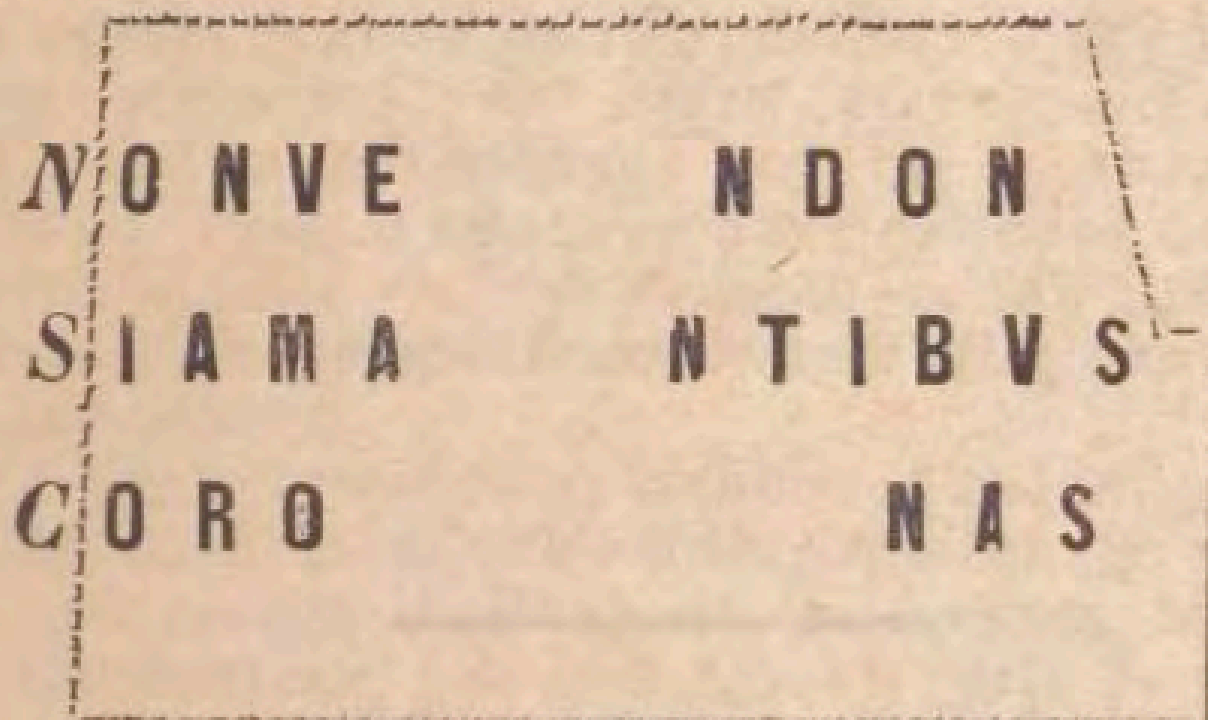
M. Henri Mazel, récemment nommé correspondant, après avoir transmis par lettre ses remerciements, les renouvelle en personne et nous apporte un nouveau numéro

de l'*Ermitage*, contenant une appréciation par lui-même de la peinture et de la sculpture en 1890.

M. ESTÈVE soumet à l'Académie l'estampage d'une inscription fort curieuse, découverte par M. Boissier, garde particulier du domaine du Fesq, près de la jonction de la rivière de Courme au Vidourle, et offerte par le propriétaire, M. Alfred Randon de Grolier, au Musée archéologique.

La pierre est de belle qualité, — c'est un calcaire à grains fins et blancs. Elle est brisée par le haut, et la partie de l'encadrement visible sur ses côtés permet d'en déterminer la largeur à 0,29 c.

L'inscription est formée de deux parties, séparées par un bas-relief, fruste et mutilé. Elle se présente dans la forme suivante :



NONVE NDON
SIAMA NTIBVS
CORO NAS

Et elle peut se lire comme suit :

[N]ON VENDO NI[S]I AMANTIBUS [C]ORONAS

M. Allmer a confirmé cette interprétation, ajoutant « qu'elle ne satisfait pas la curiosité qu'elle fait naître. »

Les contours du bas-relief fort endommagé semblent figurer une personne assise, appuyant la main sur un autel. Il est difficile de rien préciser à cet égard, à cause des mutilations de cette partie de la pierre.

Les caractères de l'inscription manquent de distinction et la réglure des lignes est incorrecte.

Des fouilles récentes auraient, dit-on, fait découvrir aux abords, avec quelques médailles, les fondations d'une construction comprenant une grande pièce et une annexe, et dans chacune un bassin dont le fond était en mosaïque. Ces derniers renseignements sont à vérifier au moyen de nouvelles recherches.

La séance est terminée par la lecture annoncée de M. l'abbé DELACROIX : Notice biographique sur M. l'abbé Azaïs, qui fut aumônier du Lycée de Nîmes, membre ordinaire de l'Académie, où il exerça les fonctions de secrétaire perpétuel de 1873 à 1878.

Après cette lecture, la séance est levée.

Séance du 28 juin 1890

Présents : MM. Dardier, *président* ; Verdier, Puech, Bolze, Doze, Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, Maurin, Ducros, Clauzel, *membres résidants* ; colonel Pothier, *membre honoraire* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 14 juin est lu et adopté.

M. le secrétaire passe en revue les publications des Sociétés correspondantes reçues pendant la quinzaine.

Il appelle l'attention de l'Académie sur le compte-rendu de l'Exposition splendide des orchidées, de notre correspondant, M. Mantin, à Orléans, qui lui a valu le Grand Prix d'honneur du Président de la République. — Ce compte-rendu inséré dans l'*Encyclopédie contemporaine*, se termine ainsi :

« Cette distinction honore d'autant plus
» M. Mantin qu'elle récompense en lui non
» pas un horticulteur de profession, mais
» un amateur passionnément épris de son
» art, étranger à toute spéculation mercan-
» tile, et n'ayant d'autre but que l'observa-
» tion de la nature, dans les manifestations
» les plus brillantes et les plus curieuses
» que peut provoquer la culture raisonnée
» de ces plantes merveilleuses, les orchi-
» dées, que Michelèt a appelées : *les fleurs*
» *du Paradis*. »

M. LIOTARD donne lecture du résumé d'un nouveau Mémoire de M. Flouest, membre honoraire, sur le *Dieu au maillet*.

« M. Flouest ne nous oublie pas : en remontant à cinq ans de ce jour, je vous entretenais d'une dissertation qu'il nous avait adressée sous le titre de : *Deux autels de Laraire*, sur lesquels il signalait deux singularités archéologiques ; les images en relief du serpent Criophore (à tête de bélier) et du Dieu Gaulois au marteau. Ce dernier devient aujourd'hui, dans une seconde communication de M. Flouest, le *Dieu au maillet*.

Il vient de se rencontrer sur un autel à quatre faces, découvert dans le lit d'un canal à Mayence. Ce qu'il appelait un autel, il propose de l'appeler un autel-pilier, supposé que ce fut la base ou le support d'un monument plus considérable. Sur chacune des quatre faces de l'autel de Mayence se montrent « un Dieu et une Déesse dans une réciprocité de rapports indiquant une action commune ». La figure accessoire féminine se montre ici à titre de *parèdre*, mot nouveau que ne donne pas le Dictionnaire de Rich et que Littré n'a placé que dans son supplément, et qui indique une personnalité secondaire, de condition inférieure au Dieu principal et lui servant d'acolyte. »

« Dans les quatre personnages et leurs parèdres représentés sur l'autel de Mayence, on pourrait reconnaître : 1° Deux personnalités encore indéterminées, à cause de l'état fruste de la pierre ; 2° Arès (Mars) et une victoire lui offrant une couronne ; 3° Mercure et la divinité gauloise Rosmerto (type de la prospérité ou l'abondance), et 4° enfin le Dieu au maillet et Diane portant l'arc et le carquois. Le bâton, terminé par une petite masse carrée, que l'on avait jusqu'ici prise pour marteau, s'allonge en forme de sceptre, et comme signe de puissance et de commandement, paraît être l'attribut du plus grand des Dieux, Diespiter. »

« M. Flouest voit dans la récente découverte faite à Mayence la confirmation de son hypothèse au sujet de l'autel de Nîmes, qu'il nous avait signalé en 1885, et sur la face duquel il avait cru déjà reconnaître Jupiter. »

« Au Mémoire de M. Flouest est annexé un second Mémoire de M. Gaidoz qui, poussé par les mêmes goûts et aidé par le même flair dans ses investigations, relate un assez grand nombre de monuments analogues à Stuttgart et dans d'autres Musées de la rive droite du Rhin, où paraît aussi l'image du Dieu au maillet, seul ou accompagné de figures accessoires. »

« Les deux publications dont je viens de vous entretenir ont été insérées dans la *Revue archéologique* et réunies dans le même tirage séparé. »

M. DARDIER donne communication d'une lettre inédite de Servan, le célèbre avocat-général de Grenoble, sur le magnétisme animal.

Cette lettre, écrite de Lausanne le 6 septembre 1786, était adressée à Charles de Végobre, avocat à Genève, originaire de Lasalle en Cévennes.

Servan était bien connu du monde protestant depuis son éloquent réquisitoire, devant la Cour de Grenoble (1768), en faveur de Marie Robequin, que son mari, l'indigne Jaques Roux, avait délaissée après conversion, pour épouser sa servante, avec dispense de l'évêque de Die. La loi s'opposait à ce que le premier mariage fût reconnu valable, mais Servan obtint que la Cour condamnât le mari à la restitution de la dot, à 850 livres de dommages-intérêts et aux dépens.

Un autre motif de rapprochement entre Ch. de Végobre et Servan, fut sans doute l'amitié qu'ils avaient l'un et l'autre pour Court de Gebelin, qui était mort en mai 1784.

Ils n'étaient en désaccord que sur un point : le mesmérisme. De Végobre n'y croyait pas, et il dut le dire à l'ancien avocat-général, car celui-ci lui répondit par la lettre dont il s'agit.

«... J'ai longtemps douté, lui écrit-il ; mais après avoir observé, près de deux années, pratiqué et éprouvé moi-même le magnétisme animal, je me suis décidé. »

Il récuse le témoignage des deux principaux commissaires : Francklin et Bailly, qui avaient officiellement condamné la découverte du docteur allemand, le premier, d'après Servan, parce que l'électricité qui avait fait sa gloire passait au second rang, et Bailly parce que c'était lui qui avait rédigé le rapport et que l'amour-propre d'auteur l'empêchait d'être impartial.

La lettre, qui est assez étendue, est très remarquable. « Mille faits négatifs ne sauraient, dit-il, altérer un seul fait positif ; nos maîtres sont l'expérience et la raison. »

Mais si M. Dardier est assez de l'avis de Servan pour ce qui regarde le mesmérisme, il se sépare de lui quant aux conséquences que l'ancien avocat-général croit pouvoir déduire de cette découverte. Il semble réduire la métaphysique et la morale à n'être que de la physique.

Il est ici infidèle aux principes qu'il a posés, car les conclusions qu'il tire des faits avérés du magnétisme ne se trouvent pas logiquement contenues dans ces faits. Sa théorie n'est pas nouvelle : elle remonte à Epicure, et elle sera défendue dans ce siècle par Herbert Spencer, par Auguste Comte et par tous les positivistes modernes ; c'est une sorte de matérialisme renouvelé des Grecs, qui prétend ne vouloir s'appuyer que sur des faits, et qui néglige cette petite chose, mais chose souveraine et indestructible, les faits de conscience, les besoins, les aspirations de l'âme humaine qui sont aussi des faits.

Une lettre de M. Bruguier-Roure, en provoquant de l'Académie une nouvelle demande de subvention du Ministère de l'Instruction publique, en vue de faciliter la publication de son Cartulaire de Pont-Saint-Esprit, nous fait part des difficultés matérielles que rencontre l'impression de son travail, dont les premières feuilles ont exigé des corrections très pénibles; il se loue de la participation qu'il a obtenue de deux de nos confrères, MM. Bondurand et Maurin, et espère qu'ils voudront bien lui continuer à cet égard leurs bons offices.

Mais à cette occasion ces messieurs font observer qu'il leur est impossible de se livrer désormais à un travail aussi ardu, le manuscrit de M. Bruguier-Roure présentant un texte presque toujours incomplet, trop souvent reproduit incorrectement, surchargé de notes arrivant après coup, lorsque la mise en pages est achevée.

Il faudra nécessairement que le manuscrit, à l'avenir, soit livré complet au moment de sa remise à l'imprimeur, préservé de toute intercalation ultérieure, et suffisamment purgé d'incorrections de lecture par l'auteur ou, s'il y a lieu, par des auxiliaires compétents, de manière à n'imposer aux correcteurs à l'imprimerie que le travail ordinaire et habituel.

Ces observations seront portées à la connaissance de M. Bruguier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Séance du 12 juillet 1890.

Présents : MM. Dardier, *président*; Bigot, Lenthéric, Bolze, Doze, abbé Ferry, Boudurand, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Ducros, Clauzel, *membres résidants*; colonel Pothier, *membre honoraire*; Esteve, *correspondant*; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin est lu et adopté.

M. le secrétaire présente le relevé des publications transmises dans la quinzaine par les sociétés correspondantes.

La Compagnie vient d'apprendre que M. le colonel Pothier est compris dans les nominations militaires, à l'occasion de la Fête Nationale, et promu au grade de général de brigade. M. Pothier reçoit les félicitations de tous ses confrères présents.

A cette satisfaction vient se mêler le regret de voir l'honorable général s'éloigner de nous.

M. le président exprime l'espérance que les circonstances pourront le ramener dans notre cité, où l'on doit à son profond amour pour la science, les découvertes archéologiques les plus intéressantes.

Au début de la séance, M. le pasteur FABRE informe l'Académie que M. Bazin, censeur au Lycée, se propose de publier, sous le titre de *Nîmes Gallo-Romain*, un

ouvrage où il raconte les origines de notre antique cité. Ce sera, en même temps qu'un guide précieux pour l'interprétation de nos monuments, une œuvre de sérieuse érudition que recommande la notoriété acquise par M. Bazin, dans les études archéologiques. L'ouvrage sera relevé par des dessins dus à M. Raphel, notre compatriote, élève distingué de l'Ecole des Beaux-Arts.

M. Fabre exprime le regret de n'avoir pas reçu à temps la préface de cet ouvrage qu'il se proposait de communiquer dans la présente séance à l'Académie.

M. ESTÈVE informe l'Académie que le Musée archéologique vient de recevoir en don, de M. Blandin, entrepreneur de menuiserie, une pierre tombale provenant de l'ancien pavé de l'église Sainte-Perpétue. Cette pierre recouvrait la sépulture d'un chevalier de Rozel, représentant d'une famille notable dont on retrouve les traces dans nos contrées, à partir du XIV^e siècle. M. Estève y a relevé des détails généalogiques qu'il communique à l'Académie; il y joint un dessin très correct de la pierre présentant l'écusson armorié au-dessus d'un faisceau d'armes et l'inscription tumulaire qui se lit comme suit :

*Disce Viator — transiit et non est —
nobilis eques Levi de — Rozel Dauriac
Dominus — du Gua, de Lhom, de Saumanes,
Massabaques, S. Martini — præfectus
Castrorum — in exercitibus Regis — equi-
tatum ejus — generalis inspector in Viva-
ria Cebennisque — præpositus.*

*Monspeli, cui pro Rege haud Suffecerat
Hic cinis ample Jacet cui Fuit ampla
[orbis
[brevis.*

MDC.XCI

L'écu, ayant pour supports deux sauvages, porte de sinople à trois chevrons d'argent.

M. Ducros est invité pour terminer la séance, à nous lire quelques pièces de poésie : il extrait d'un portefeuille contenant des œuvres inédites, quatre pièces variées de sujet, dont il donne lecture sous les titres suivants :

1. *A l'ami Mistral* — 1855.
2. *Avec l'écho.*
3. *Sur le Chemin du Cimetière.*
4. *La Poupée.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 26 juillet 1890

Présents : MM. Dardier, *président* ; Bigot, Verdier, Puech, Doze, Bondurand, abbé Ferry, Bardon, Ducros, *membres résidents* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet est lu et adopté.

Le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, reçues dans la quinzaine.

L'Académie reçoit en outre d'une seconde Société établie au Puy, sous le titre de « Société agricole et scientifique de la Haute-Loire », le tome V en deux volumes de ses mémoires et procès-verbaux de 1886-1887. On voit par le contenu de ces volumes que, nonobstant son titre, cette Société s'occupe aussi de travaux historiques. En réponse à une demande d'échange, l'Académie autorise l'envoi à cette nouvelle Société du dernier volume de nos mémoires.

M. DOZE, qui avait bien voulu se charger de nettoyer le portrait peint en pied de feu Ferdinand Béchard, donné par son fils Frédéric à l'Académie, l'a fait installer dans la salle des séances, au moyen d'un léger remaniement. — L'Académie adresse ses remerciements pour ses bons soins à M. Doze.

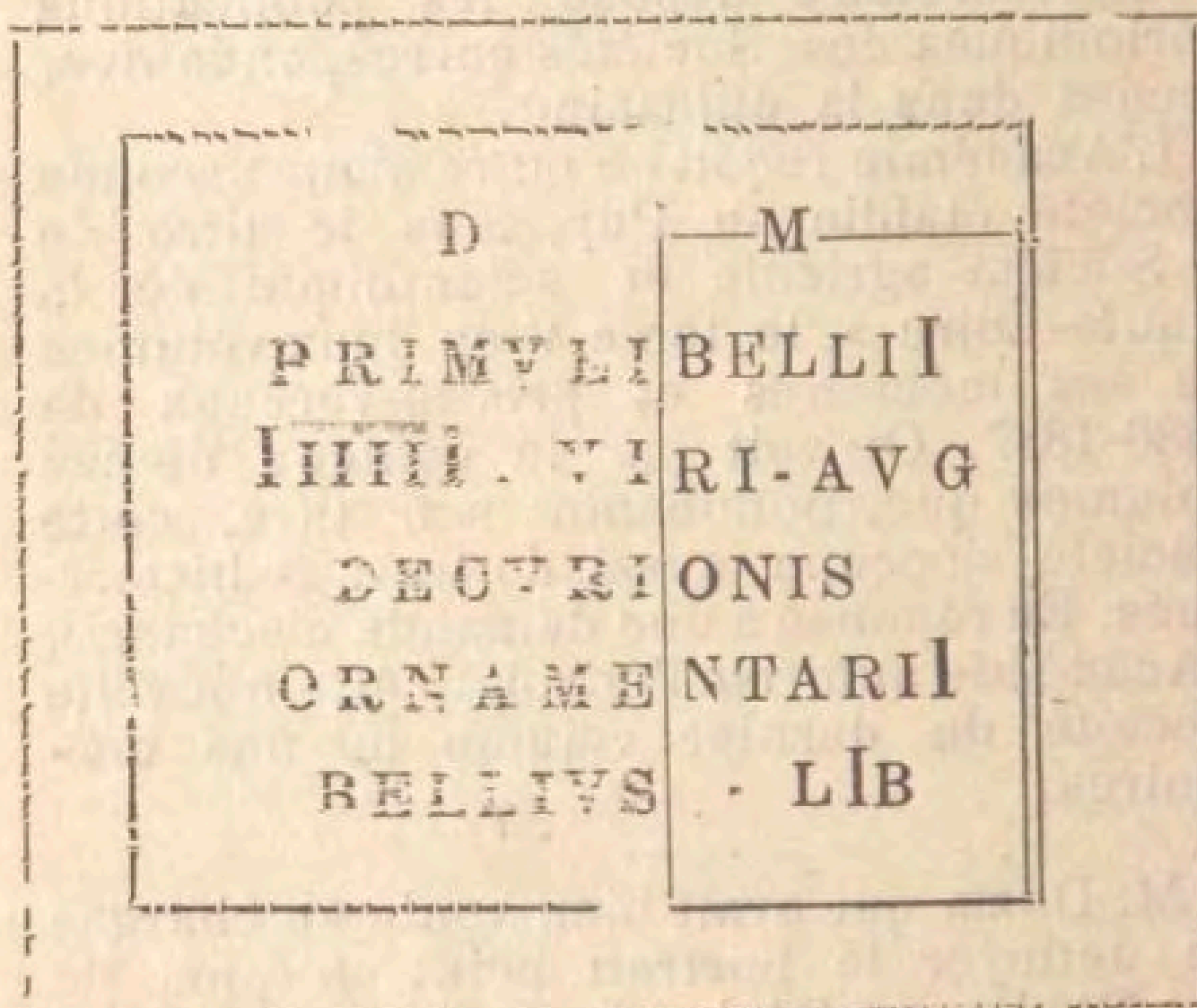
Il est procédé après l'expiration des délais réglementaires, à l'élection à l'ordre du jour.

M. l'abbé Nicolas, curé doyen à Génolhac, est élu au titre de *correspondant*.

M. ESTÈVE présente l'estampage dessiné d'une inscription fragmentaire, insérée sur le mur de face d'un mazet, au quartier de Montaury. Le bloc, dont il n'existe plus que la moitié de droite, est en pierre dure de Roquemaillère. Les lettres de l'inscription sont de belle forme, mais gravées peu profondément.

L'inscription, dans son intégrité, était renfermée dans un encadrement orné de rinceaux de fleurs.

M. Estève croit pouvoir la reconstituer de la manière suivante :



et en propose la lecture : [DIS] Manibus [Primuli]? Bellii [Sextum] Viri Augustalis [Decuri]onis [Orname]ntarii [Bellius]? Libertus.

Aux Dieux manes de Primulus Bellius Sevir Augustal Decurion honoraire, Bellius son affranchi.

Le Gentilice Bellius n'est pas connu à Nîmes, au masculin. Mais on le trouve

deux fois au féminin, d'abord rue Dorée : *Bellia Primi filia*; et sur une table de marbre découverte à Blauzac : *Bellia Secundilla*.

L'inscription de ce Bellius, Sevir Augustal de la Colonie de Nîmes, est inédite.

L'Académie reçoit de M. BARDON la communication suivante :

Le Ministre de l'Instruction Publique a bien voulu, on le sait, faire envoyer à l'Académie les catalogues récemment imprimés des manuscrits des Bibliothèques principales soit de Paris, soit des départements.

Grâce aux indications contenues dans ces volumes, M. Bardon a pu se procurer les copies de quelques documents concernant le pays alaisien dont il écrit l'histoire en ce moment.

Le n° 3854 des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal renferme une partie de la correspondance du maréchal de Montrevel avec l'intendant de Bavière, en 1703.

D'après les extraits de ces lettres, Montrevel nous apparaît toujours « galant », suivant l'expression de M. le président Dardier, mais il possède d'autres qualités ; il a la franchise de langage qu'on aime tant chez les militaires, il s'occupe de la santé de ses soldats, il juge Chamillard comme nous le jugeons tous aujourd'hui.

M. Bardon nous donne deux ou trois portraits de l'entourage de Montrevel, peints par ce maréchal non sans finesse ; et enfin, contrairement à ce qu'ont écrit Antoine Court et les historiens de la révolte des Camisards, il appert des lettres lues par M. Bardon que Montrevel était très hostile aux camisards blancs, les *francs-tireurs* de cette époque. Le maréchal ne voulait employer contre les violateurs des Edits royaux que des troupes régulières.

Après cette lecture, sur la prière de la

compagnie, M. Bardon sort de son portefeuille une autre pièce aussi intéressante.

Ménard (Hist. de Nîmes, tome II, pages 36 et 39) raconte une apparition survenue à Alais en 1324. Or, à la même bibliothèque, M. Bardon a copié le procès-verbal de cette apparition, dressé par Jean Gobi, originaire d'Alais, dominicain, auteur d'un ouvrage célèbre, intitulé *l'Echelle du Ciel*. C'est ce procès-verbal que M. Bardon lit à l'Académie sans aucun commentaire et, comme Ménard, il termine sa traduction en disant : « *Je le rapporte en historien et ne le discute pas.* »

Enfin, amené à parler de la séance de la Société scientifique et littéraire d'Alais, à laquelle il a assisté mardi soir, M. Bardon lit quelques documents très curieux sur la fabrication des soieries à Alais au quatorzième siècle.

La séance est levée après cette communication. L'Académie s'ajourne, suivant les dispositions réglementaires, au premier samedi de novembre.

Séance du 8 novembre 1890.

L'Académie reprend ses travaux interrompus pendant les vacances.

Présents : MM. Dardier, *président* ; J. Salles, Bigot, Verdier, Puech, Bolze, Doze, abbé Ferry, Bondurand, Simon, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Clauzel, *membres résidents* ; J. Bonnet, *membre honoraire* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait l'énoncé et le dépôt des publications périodiques qui se sont accumulées par les envois des Sociétés correspondantes pendant la période des vacances.

L'Académie a reçu à titre d'hommage :

Biographie du général Jean-François-Xavier de Ménard, par M. François Rouvière ;

Le Couvent des Dominicains de Génolhac, par M. l'abbé Nicolas ;

Un poète : Ch. de Guerrois, par M. le docteur F. Mazel ;

Essai de la Flore du Sud-Ouest de la France (2e partie), par M. l'abbé Revel ;

La Cité de Bigorre, par MM. Rampelly et Cardaillac.

M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de 139 volumes de nos Mémoires pour 1888, destinés aux Sociétés correspondantes françaises et de 15 exemplaires destinés aux Sociétés étrangères.

Le volume de nos Mémoires pour l'année 1889, qui vient de paraître, est distribué à tous les membres présents à la séance.

M. le Secrétaire communique :

Une lettre de Mme Sabine Mancel, lauréat du dernier concours (Jeanne d'Arc), accompagnant un supplément à son œuvre, qu'elle avait dû tronquer pour se renfermer dans la limite imposée par le programme ; elle aurait désiré que le rapporteur pût faire état de cette communication. Il lui a été répondu qu'il n'était pas possible de satisfaire à ce désir, le rapport étant depuis longtemps imprimé et distribué ;

Des lettres de MM. Jeanjean et Bruquier-Roure, membres non-résidants, annonçant leur prochaine présence à Nîmes pour des communications à divers titres.

M. Espérandieu, correspondant, fait connaître sa translation de Saint-Maixent où il était professeur à l'École militaire, à Toulon où il passe, en qualité de capitaine, au 61^e d'infanterie. — L'Académie apprend avec satisfaction la promotion du jeune officier.

L'Académie a reçu des invitations dont elle n'était pas en mesure de profiter, pour assister aux fêtes du centenaire de Lamartine, à Macon, et au Congrès des Américanistes, à Paris.

Le Secrétaire informe l'Académie qu'il a trouvé l'occasion d'acquérir pour 3 francs un volume des Mémoires qui manquait à sa collection, avant que M. Maurin ait bien voulu combler cette lacune. — L'Académie ratifie cette acquisition.

M. Ch. LIOTARD donne lecture du compte-rendu de deux publications de M. Thom. Calderon.

La première se rapporte à Salomon et au pays d'Ophir, d'où sa flotte apporta dans trois ans 450 talents, représentant un poids total de 27 millions de livres de ce temps. — Après avoir passé en revue les contrées

de l'Orient, où furent exploités les anciens gisements d'or, M. Calderon établit, par la considération de leur faiblesse relative et des procédés coûteux d'extraction, que ces parages n'auraient pas pu fournir en si peu de temps les produits considérables susénoncés ; il émet, en conséquence, l'opinion que l'Australie, richement dotée et largement exploitée maintenant, pourrait bien représenter les placers où s'approvisionnèrent autrefois les émissaires de Salomon.

Sans adopter d'emblée cette assertion un peu hardie, et qui semblera étrange au premier abord, il faut bien reconnaître, avec l'auteur, que l'on a pu prendre bien des fois pour une découverte l'accès dans des contrées qui étaient connues des anciens et qui avaient été abandonnées ou laissées en oubli.

La seconde publication de M. Calderon ne remonte pas aussi loin, mais se rattache par un certain côté à la précédente, par la recherche et par le commerce de l'or. C'est une étude sur Nicolas Flamel, à qui ses contemporains ont appliqué la qualification d'alchimiste ou faiseur d'or. Son voyage dans la province de Léon (Espagne), où on lui avait signalé des mines qu'avaient exploitées les Romains, et la fortune considérable qu'il avait amassée en maisons et en numéraire ont pu donner quelque fondement à cette accusation populaire, qui signalait comme opérations de sorciers ou magiciens les pratiques résultant de l'étude des sciences hermétiques.

M. Calderon distinguant, au sujet de Nicolas Flamel, ce qui est de la légende et ce qui appartient à la véridique histoire, nous informe que ce personnage, dans la vie duquel se rencontrent des côtés mystérieux, fut successivement ou simultanément : écrivain (c'est-à-dire copiste), marchand de livres et de parchemin, philoso-

phe, mathématicien, architecte, chimiste ou alchimiste, libraire-juré de l'Université, bourgeois de Paris. Il jouit dans Paris d'une assez grande réputation, et peut-être de plus de réputation que de considération. « Car d'un côté, les alchimistes, par l'exercice d'une science mystérieuse, étaient à la fois craints et enviés, et d'autre part l'usure ne fut pas étrangère à la fortune de ce bourgeois de Paris. » Répondant aux assertions inexactes de l'abbé Villain, un des nombreux biographes de Flamel, et un des moins bienveillants, qui ne lui attribue qu'une fortune plus que médiocre, il rétablit ainsi les faits : « L'abbé Villain, en faisant le compte de cette fortune, la fixe à 4.260 livres parisis, soit 5.300 livres tournois ; mais il ne se doute pas que cela lui faisait au moins trente mille livres de rente eu égard à la valeur des choses à cette époque (1330 à 1418) ; il ne dit pas un mot d'ailleurs de la valeur des manuscrits et des livres que Flamel possédait, de ses crédits commerciaux et de son portefeuille, et de ce qu'il pouvait avoir en engagements ou même en rentes sur la Ville et sur l'Etat. C'est ce qui alimentait probablement ses opérations de banque. C'est par l'emploi avantageux d'un capital évalué à 1.500.000 écus, qu'il faisait des prêts usuraire et des prêts fonciers sur des maisons, qui lui permettaient, à défaut de paiement des intérêts, de saisir le gage et de se l'approprier.

M. Calderon ne conteste pas le savoir, les profondes études de Flamel dont témoignent les nombreux ouvrages dont il est l'auteur ou qu'on lui attribue ; mais il croit être en mesure d'affirmer que c'est surtout comme *manieur d'argent* qu'il était arrivé à une grande position. Au reste, il a fait emploi de cet argent, en partie du moins, d'une façon honorable ; il fut fondateur de quatorze hôpitaux, seigneur de sept pa-

roissés, marguillier de Saint-Jacques-la-Boucherie. On lui permit d'édifier deux arches du Charnier des innocents ; il fit construire un tombeau pour sa femme et un pour lui ; éleva le petit portail de Saint-Jacques-la-Boucherie, ceux de Sainte-Geneviève-des-Ardents et de la chapelle Saint-Gervais ; il est vrai qu'il multipliait son portrait et celui de Pernelle, sa femme, dans les églises qu'il faisait réparer ou qu'il dotait ; c'était une espèce de réclame pour se recommander et engager les gens à recourir à ses services peu désintéressés.

L'étude de M. Calderon vient après un grand nombre d'ouvrages publiés sur la vie de Nicolas Flamel et ne saurait nous fournir beaucoup de détails nouveaux sur les actes de sa vie publique, mais elle emprunte un intérêt particulier aux renseignements produits sur ses opérations financières, et cet aspect assez neuf du personnage rend fort attrayante l'œuvre de son dernier biographe.

M. Calderon est très versé dans la connaissance des antiquités judaïques, dans la pratique de la chimie ; il a créé et exploite avec succès une grande maison d'échanges internationaux. Vous me permettrez de le présenter à vos suffrages en qualité de correspondant de l'Académie.

M. BONDURAND signale à l'Académie une double inscription sur marbre, nouvellement acquise pour le musée lapidaire.

D'un côté du marbre est un texte romain, de l'autre un texte du moyen âge. C'est M. Estève qui a trouvé ce monument chez M. Légaud, 7, rue de Florian, et qui a bien voulu appeler mon attention sur lui.

Le marbre est percé d'un trou situé au milieu de la tablette. Sur chaque face, tout autour du trou, une usure profonde, allant

en diminuant du centre vers les bords, a fait complètement disparaître une grande partie des lettres et en a effacé partiellement d'autres. Ce double texte est donc très mutilé et je n'ai pu le restituer complètement. Voici l'interprétation que j'en propose :

Inscription romaine

d . . . M .
L . FirMii . . . OppiANI
QUI vixit
ANNŌs menses . . . I
MACRIA sOROR
PIENTISSIMO fraTRI

Dis Manibus
Lucii Firmii Oppiani,
Qui vixit
Annos menses I
Macria soror
Pientissimo fratri

La dernière ligne est complètement effacée.

Inscription du moyen âge

ANNO : DÑI : M̄ : CC : L̄ : II :
XII : KL : MB : DÑA
GVLL NO : + :
Q̄ TVMVLVM NŌ : MOR
TALA SPNS : TAL : NAMQUE DOMO FV̄ :
GITVR OĪS HO :

Anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo secundo duodecimo Kalendaras novembris (ou decembris), domina Guillelma obiit in Domino +.

Qui tumulum cernis, cur non mortalia spernis? Tali namque domo fungitur omnis homo.»

M. ESTÈVE communique la reproduction, au moyen d'un nouveau procédé de moulage (pâte à papier au lieu de plâtre), d'une inscription découverte par M. Randon de Grolier au haut de la tour du château de Sommières.

Cette inscription a été relatée dans le numéro du *Républicain du Midi* du 25 juin 1889, dans la forme suivante : Antoine Roche 1563.

M. Estève, après une étude des plus minutieuses du texte, a cru pouvoir rectifier la lecture comme suit : Antoine Roch, 1453, ce qui reporterait l'inscription au 15^e et non au 16^e siècle.

M. Estève a appliqué le même procédé d'estampage à une autre inscription déjà signalée par Guiran et Séguier, et qui est encore encadrée dans un passage d'escalier, dans la maison de campagne de M. le docteur Fontaines, dite le Creux de Mouléri, en face du cimetière protestant, route d'Alais.

M. Estève croit devoir proposer une modification à la lecture acceptée jusqu'à ce jour :

PRIMVLO CAPAVSONIS L [*iberto*]
PRIMVLA MATER ET
RVFINA UXSOR

M. Estève y lit RVLINA au lieu de RVFINA. Il proposerait en outre de substituer à L qui suit *Capausonis* un I qui pourrait, au lieu de L, début du mot *Liberto*, être l'abrégé d'un qualificatif, comme Indo-

lis, Infant, Juvenis.

M. Dardier donne quelques détails sur la statue en marbre blanc du duc Henri de Rohan, qui a été inaugurée, le 2 novembre dernier, à la cathédrale de Saint-Pierre, à Genève.

Une première statue avait été mise sur le mausolée, vers 1640, par les soins de la duchesse : mais elle était en albâtre, sans aucune valeur artistique et d'une ressemblance douteuse. Elle avait eu, d'ailleurs, une étrange destinée. Les révolutionnaires genevois de 1794 l'avaient brisée et ils avaient fondu la châsse de plomb où était la dépouille mortelle pour en faire des balles. Elle fut rajustée plus tard tant bien que mal, plutôt mal que bien, et le manoeuvre qui se chargea de cette opération refit en plâtre les morceaux manquants. La position des bras et des jambes fut changée, tellement que ce fut comme une seconde statue, plus mauvaise que la première ; la main droite, qui tenait le bâton de commandement comme un cierge, prêtait en particulier à rire plutôt qu'à admirer.

Celle qui vient d'être inaugurée est au contraire fort belle et d'un grand effet. Elle est due au ciseau d'un artiste de talent, M. Charles Iguel, né à Paris en 1827, d'une famille originaire du canton de Neuchâtel ; son maître a été le célèbre sculpteur français, François Rude.

La statue est assise, comme l'exigeait la disposition de la chapelle où se trouve le tombeau de Rohan. La tête est nue, le regard profond et mélancolique. La main droite, reposant sur le genou, tient le bâton du commandement ; la gauche s'appuie sur une Bible. La couronne ducale est placée sur un coussin, au milieu de la pierre tombale. Aux quatre angles, les armes de Rohan sculptées en broderie : macles d'or sur champ de gueules, 3, 3 et 3.

M. Dardier n'a pas eu, à propos de cette statue, à faire la biographie du chef huguenot, mais il en a esquissé quelques lignes et a rappelé quelques faits se rapportant surtout au séjour de ce grand capitaine dans nos murs.

Né au château de Blain, en Bretagne, le 25 août 1579, Rohan porta fièrement la devise de sa famille, une des plus anciennes et des plus illustres de France :

Roy ne puis ;
Prince ne daigne ;
Rohan je suis.

Il perdit son père à l'âge de six ans et fut élevé par sa mère, Catherine de Parthenay, dans la foi huguenote la plus austère et la plus rigide. Cousin et [filleul] de Henri de Navarre, qui fut plus tard Henri IV, il aurait pu faire figure à sa cour ; mais il préféra compléter son éducation en voyageant dans les divers pays de l'Europe, et il se prépara ainsi par la connaissance qu'il acquérait des hommes et des choses, à jouer un rôle selon que la providence l'y appellerait.

Ce moment vint brusquement pour lui au lendemain de l'assassinat du roi. Il eut à défendre la cause de la liberté de conscience et de culte menacée par les ennemis de la Réforme, en violation de l'édit de Nantes. L'invasion du Béarn par Louis XIII et son armée (1620), et les dragonnades qui en furent les conséquences, lui firent un devoir de résister. Ce n'est pas à lui qu'on peut appliquer l'épithète de rebelle ou de révolutionnaire, puisqu'il ne voulait qu'une chose : l'exécution d'un édit proclamé irrévocable ; il a donc pu dire au prince de Condé qui lui reprochait la guerre civile : « Je n'ai eu les armes à la main que par pure nécessité, pour défendre nos biens, nos vies et la liberté de nos consciences. »

De cette triste guerre qui dura huit ans, M. Dardier ne cite que deux ou trois scè-

nes qui se passèrent dans notre ville ou aux environs : la grande assemblée mixte qui se tint, le dimanche 22 juin 1622, dans le vaste temple de la Calade, où les trois ordres réunis : noblesse, pasteurs et membres du Consistoire, bourgeois et peuple, jurèrent « d'un unanime consentement, la main levée à Dieu, de vivre et de mourir dans l'union des églises et sous l'autorité de Mgr de Rohan. » Quelques semaines plus tard, le 19 août 1622, un semblable témoignage de confiance est voté, par acclamation en faveur du duc. La scène est décrite tout au long dans les vieux registres du Consistoire.

Une autre scène, et qui eut sa grandeur morale, se passa dans nos environs, à la propriété d'Aubord, en 1623. Le duc de Longueville, au nom de Louis XIII, alors à Montpellier, chercha à détacher Rohan du parti protestant en lui offrant l'épée de connétable de France. Rohan refusa. Cinq ans plus tard, alors que la lutte devient impossible parce que la petite armée huguenote est insuffisamment recrutée et soutenue, nouvelle tentative de Condé auprès de Rohan, pour que celui-ci se soumette et abjure ; même refus de la part du duc, qui lui écrit d'Alais : « Je suis résolu à tous événements. Je cherche mon repos au ciel, et Dieu me fera la grâce de trouver toujours celui de ma conscience en la terre. »

Après la paix ou édit de grâce d'Alais (27 juin 1629), il dut prendre le chemin de l'exil, et ne revit plus la France.

Il put la servir encore toutefois en dirigeant l'armée française de la Valteline (1635), et en combattant contre les Impériaux espagnols sur les bords du Rhin (1638). Blessé devant Rheinfeld, le 28 février de cette année, il expira le 13 avril.

Si l'on juge du mérite des hommes par la fidélité avec laquelle ils se sacrifient au devoir et à la vérité reconnue, plutôt qu'aux

succès matériels et visibles, Henri de Rohan doit occuper un des premiers rangs dans notre histoire nationale. Voltaire était sans doute de cet avis quand il a dit de lui:

Avec tous les talents le Ciel l'avait fait
[naître,

Il agit en héros, en sage il écrivit ;

Il fut même grand homme en combattant
[son maître,

Et plus grand lorsqu'il le servit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 22 novembre 1890

Présents : MM. Dardier, *président* ; Bigot, Lenthéric Verdier, Bolze, Doze, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardou, Clauzel, *membres résidents* ; Bruguier-Roure, *membre non résident* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications transmises par les Sociétés correspondantes, auxquelles s'ajoutent les envois à titre d'hommage, savoir :

Gaultier de Biauzat, sa vie et sa correspondance, par M. Francisque Mège ;

Les deux Marquises de Dax d'Axat, nées de Saint-Priest, par M. l'abbé Durand, *correspondant* ;

Topographie historique de Châlons-sur-Marne, par M. Louis Grignon ;

La Transcription hypothécaire, par notre confrère M. Fernand Verdier, 2^e édition ;

Li Bourgadieiro, de notre confrère Bigot, 12^e édition, format in-8^o ;

La Jhalesade, poème révolutionnaire en patois, publié par M. François Rouvière ;

Collection épigraphique du musée archéologique de Nîmes, première partie du Catalogue, 59 feuilles ;

Les Prières, poésies de M. Raymond Février, déposées par M. Dardier.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet le programme des questions scientifiques et littéraires que l'on désire voir traiter dans les prochaines séances de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Ce document est mis à la disposition de tous les intéressés.

M. le Ministre a demandé à l'Académie l'envoi des premières feuilles publiées du *Cartulaire de Pont-Saint-Esprit*, pour permettre au Comité des travaux historiques d'apprécier la convenance de continuer à cette publication de notre confrère M. Bruguier-Roure la subvention, dont la première allocation a permis de commencer l'annexion de ce travail considérable à nos mémoires. Cet envoi a été fait.

A cette occasion, M. Bruguier-Roure a adressé à l'Académie une lettre dont il demande l'annexion au présent procès-verbal. Cette proposition est adoptée. — Suit le texte de la lettre :

Pont St-Esprit, 19 novembre 1890.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

» En me communiquant la dépêche du ministère de l'instruction publique, en date du 12 novembre, relative à la publication du *Cartulaire de l'œuvre du St-Esprit*, vous vous étonnez que je n'ai pas transmis au Ministre ou à M. L. Delisle, président du Comité des travaux historiques, les premières feuilles de mon livre.

» Permettez-moi de vous rappeler que l'Académie de Nîmes, qui jugea mon travail digne de l'impression aux frais de l'Etat voulut bien se charger des démarches à faire, auprès du ministère, pour atteindre ce but.

» J'ajouterai qu'en juillet dernier, pour clore un débat sur lequel je veux m'expliquer samedi prochain, ainsi que j'en avais

prévenu M. le Président avant la rentrée de notre compagnie, je proposais de soumettre notre différent à trois membres du Comité des travaux historiques auxquels j'aurais communiqué les quatre premières feuilles du Cartulaire.

» Je n'ai pas vu trace de ma proposition dans les procès-verbaux des séances des 12 et 26 juillet dernier, et me suis cru dégagé de ma promesse.

» Si je n'ai pas communiqué mon travail au Comité des travaux historiques, je l'ai soumis à l'appréciation de M. L. Delisle, dès les derniers jours de septembre, c'est-à-dire aussitôt après l'achèvement du premier fascicule.

» M. l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale a bien voulu accompagner ses observations du jugement suivant :

« Paris, le 25 octobre 1890.

» Monsieur, je vous remercie de la communication des six premières feuilles de votre Cartulaire ; c'est seulement ces derniers jours que j'ai eu le loisir de les lire, encore n'ai-je pu les examiner avec le soin que mérite un tel recueil.

» Vos chartes sont vraiment intéressantes et méritent d'être connues. On vous saura gré, même en dehors de votre province, d'avoir eu l'idée et la patience de préparer, avec tant de soin, une édition d'une série de documents dont pour ma part je ne connais pas jusqu'ici d'équivalent.»

» Pareil témoignage, Monsieur le Secrétaire perpétuel, console de bien des ennuis.

» Vous voudrez bien lire ma lettre à la prochaine réunion de l'Académie. Si l'assemblée en décide l'insertion dans le compte-rendu de la séance, je la tiendrai pour une rectification du compte-rendu de la séance du 28 juin.

» Désireux de ne pas désobliger, à mon tour, deux amis et de ménager l'amour-propre de l'imprimeur, je garderai pour l'introduction du Cartulaire, ainsi que le comportait mon plan, les observations générales réclamées par les chartes déjà parues.

» Veuillez agréer, M. le Secrétaire perpétuel, l'expression de mes sentiments très distingués.

» L. BRUGUIER-ROURE.»

M. le Président propose à l'Académie de procéder aux mesures préparatoires pour combler les vides qui se sont produits dans le personnel de la Compagnie, savoir :

Dans la catégorie des membres résidants, il y a lieu de pourvoir à deux vacances, résultant du déplacement de M. le président Gouazé qui a transféré son domicile à Toulouse, et de la démission de M. Frédéric Béchard, pour raison de santé.

Dans la catégorie des membres non résidants, cinq vacances se sont produites par le décès de MM. César Fabre, Im-Thurn, Villard, de Pontmartin, et par la translation de M. l'abbé Magnen dans la classe des membres résidants.

L'Académie adopte la proposition de pourvoir au remplacement des membres sus-nommés dans les deux catégories, et décide en conséquence que le registre pour recevoir les propositions en remplacement sera ouvert à partir de ce jour jusqu'à la dernière séance de l'année 20 décembre 1890.

La parole est donnée à M. Mazel, pour rendre compte d'un ouvrage de M. Marius Tallon, correspondant, *Ea vicomtesse Adolphe*.

M. Mazel présente le volumineux manuscrit de cet ouvrage, en indique le sujet, en fait remarquer l'importance et l'intérêt, résultant des renseignements curieux et

des révélations qu'il fournit sur certains évènements du XVIII^e siècle, et conclut par la proposition d'insérer cette publication dans le prochain volume des mémoires. Sur les observations faites par divers membres de l'Académie, que la résolution proposée doit être nécessairement préparée et justifiée par une connaissance approfondie du manuscrit, et que d'autre part le choix des matières à insérer dans nos mémoires est dévolu à la Commission spéciale de publication, qui ne se prononce sur ce point qu'après l'expiration de l'année courante, il est convenu que M. Mazel voudra bien par la lecture, successive au besoin, des fragments les plus intéressants de l'œuvre en question, fournir à l'Académie les moyens indispensables d'appréciation.

M. JEANJEAN, membre non résidant, ayant fait connaître par sa lettre du 20 novembre qu'une indisposition ne lui permettait pas de se rendre à Nîmes aujourd'hui pour donner lecture de son mémoire annoncé sous le titre de : « L'Age du bronze dans les Cévennes », étude préhistorique, a envoyé de Saint-Hippolyte son manuscrit, dont M. Maurin veut bien faire la lecture à l'Académie.

L'Académie a regretté que M. Jeanjean n'ait pas été en mesure de faire passer sous ses yeux les spécimens qu'il a recueillis comme pièces à l'appui de son travail.

Après cette lecture la séance est levée.

Séance du 6 décembre 1890

Présents : MM. Dardier, *président* ; Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Faudon, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Simon, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Clauzel, *membres résidents* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre est lu et adopté.

A l'ouverture de la séance, M. le Président annonce le décès à Paris, le 27 novembre dernier, de M. le pasteur Viguié, professeur à la Faculté de Théologie, devenu, par suite de son déplacement, membre honoraire de notre Compagnie. L'Académie s'associe aux regrets et aux témoignages de profonde sympathie qui se sont manifestés à Nîmes à la nouvelle de cette mort imprévue.

M. le Secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés savantes correspondantes.

M. Bigot fait hommage d'un exemplaire de sa dernière fable patoise : *La Dourquo*, imitation de la *Laitière et le pot au lait* de La Fontaine, publiée spécialement à l'occasion de la Kermesse de l'Union des Femmes de France et vendue au profit de cette œuvre patriotique.

L'Académie apprend avec satisfaction que deux de nos correspondants figurent cette

année parmi les lauréats de l'Académie française : M. l'abbé Fabre, curé de Charenton, pour son ouvrage : *Chapelain et nos deux premières Académies* ; M. le pasteur Rabaud, pour son *Etude sur le conventionnel Lasource*, dont il a été rendu compte à notre Académie.

En outre le prix Jean Reynaud, de 10,000 francs, a été attribué, cette même année, à notre correspondant Mistral par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour son grand Dictionnaire intitulé : *Le Trésor du Félibrige*.

Sur la proposition de M. Bardou, l'Académie souscrit pour deux exemplaires de la continuation de la publication des *Lettres de Paul Rabaut*, par notre honorable président. M. Dardier.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. MAURIN donne lecture de la préface d'une série d'études qu'il doit prochainement publier sur les villes importantes de la Narbonnaise.

Le compte-rendu de l'œuvre de M. Marius Tallon : *La Vicomtesse Adolphe*, est ajourné par l'absence de M. Mazel.

M. DARDIER rend compte d'un recueil de poésies intitulé : *Les Prières*, dont l'auteur, M. le pasteur Raymond Février, de St-Hippolyte, a fait hommage à l'Académie. Le livre, très élégamment imprimé par Fischbach, de Strasbourg, a été édité par Fischbacher, de Paris. Il plaît à l'œil par son papier légèrement teinté, son titre en deux couleurs, et sollicite la main à l'ouvrir.

Voici un rapide résumé du compte-rendu de M. Dardier.

« Ce que je cherche avant tout, dit-il, dans un livre de poésie, ce n'est pas précisément la description des objets ou des phénomènes de la nature, ni l'exposition des idées du poète sur les questions du jour, ses appréciations sur le monde, la

politique ou la société. Quelque habile qu'il soit, il ne livre ainsi que le dehors de son être, ses admirations ou ses haines. Or, c'est le dedans que je cherche et qui m'attire. Je sais donc gré au poète qui me révèle le fond de son âme avec ses besoins intimes, ses aspirations, ses désirs, tout au moins ses inquiétudes en présence des choses finies et tristes de ce monde.

» Pour le dire en passant, c'est cette note profondément humaine, ce souci de l'au-delà qui se trouve aussi dans le récent volume de François Coppée : *Les Paroles sincères*.

» M. Février n'a pas encore sans doute le bagage littéraire de l'auteur de ce dernier ouvrage. Mais, d'emblée, il nous donne l'essence intime de toute poésie qui, à nos yeux, le sacre poète, en nous ouvrant dans des strophes mélodieuses et sévèrement châtiées les perspectives d'un avenir sans borne.

» Je signale surtout la troisième pièce, la neuvième, la douzième, la treizième, et dans la seconde partie, la *Source, Morte*, les *Fiancés* où un chant de rossignol alterne avec les épanchements des futurs époux : l'effet est saisissant.

» Citons au moins les premières strophes de la treizième poésie (p. 92) :

Tendre Père d'amour, écoute
Ma plainte qui monte vers toi :
De mon âme bannis le doute ;
O Dieu ! viens soutenir ma foi !
Apprends-moi que la gloire humaine,
Que l'approbation mondaine,
Que la fortune et les plaisirs
Sont de fugitives chimères,
Dont les vanités éphémères
Ne satisfont pas nos désirs.

Dis-moi que la joie infinie,
Le bonheur qui nous fait rêver,
La beauté, sereine harmonie
En toi seul peuvent se trouver.

Dis-moi que la vérité pure,
La justice qui nous épure,
Et nous venge du fait brutal,
Que l'idéal, céleste grâce,
Dans ta beauté que rien ne lasse
Resplendissent comme un cristal.

Révèle-moi que le principe
De ma terrestre activité
Est immortel, et participe
A ton heureuse éternité ;
Que mourir, à l'heure suprême,
C'est plonger, haletant et blême,
Dans un fleuve silencieux
Pour reparaître à l'autre rive,
Et que c'est ainsi qu'on arrive
Aux paradis mystérieux.

» Malgré quelques imperfections de détail, qu'un coup de lime fera aisément disparaître dans un prochain tirage, ce livre ne passera pas inaperçu.

» Je demande que l'Académie veuille bien nommer après les délais réglementaires, M. le pasteur Février comme correspondant : il fera honneur à notre Compagnie. »

—
Sur l'invitation de l'Académie, M. BIGOT donne lecture de sa dernière fable annoncée ci-dessus : la *Dourquo*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 20 décembre 1890

Présents : MM. Dardier, *président* ; Verdier, Puech, Doze, abbé Ferry, Robert, Bondurand, Simon, Grotz, Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, marquis de Valfons, Clauzel, *membres résidents* ; J. Bonnet, *membre honoraire* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes.

L'Académie reçoit en outre de Washington les numéros 3 et 4 publiés en 1890 de la *Faune Nord-Américaine*.

Un nouvel appel est fait au concours de l'Académie par le ministère de l'instruction publique (direction des Beaux-Arts) au point de vue de sa participation aux travaux de la section des Beaux-Arts, dont le programme est distribué.

L'Académie procède à l'élection portée à l'ordre du jour d'un correspondant. L'élection de M. Calderon, à ce titre, a lieu à l'unanimité.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. BONDURAND présente à l'Académie le texte des *Coutumes de Tarascon au XIV^e siècle*. « Ces coutumes se trouvent aux archives de Tarascon, dans l'important manuscrit connu sous le nom de *Livre Rouge*.

Elles sont inédites et se composent de deux textes qui se complètent mutuellement. Le premier fut sanctionné par la reine Jeanne I^{re} de Naples, comtesse de Provence, et ne contient pas moins de 154 articles. Il est sans date, mais je conjecture qu'il fut rédigé vers 1348, époque où Jeanne vint en France. Le second émane de Marie de Blois, mère et tutrice de Louis II d'Anjou, et porte la date du 13 mars 1390. On y rappelle les statuts concédés par Jeanne, mère de Marie. Le texte de la reine Jeanne est intitulé : *Statuta municipalia ville regie Tarasconis*. Il est précédé d'une table des articles. Il contient de nombreuses dispositions de droit civil, de droit pénal et de droit public, outre des prescriptions de procédure, de police, de défense contre les inondations et de travaux publics. Un article est consacré aux hérétiques et aux Vaudois ; quatre autres concernent les juifs. Une disposition se rapporte au stationnement des navires déchargés. Tous ces articles se suivent sans aucun ordre méthodique et sont mêlés comme à plaisir. Le lecteur saute d'une matière à une autre pour retrouver plus loin l'ordre d'idées qu'il vient d'abandonner.

Le texte de Marie de Blois contient 80 articles, qui ne forment pas un tableau moins varié ni moins désordonné.

» Le tout est d'un haut intérêt au point de vue de l'histoire du droit méridional. Je m'efforcerai, en écrivant l'introduction de ces textes considérables, d'y introduire les divisions rationnelles qui sont restées complètement inconnues aux rédacteurs des chancelleries de la reine Jeanne et de Marie de Blois. »

M. COUSTALET, sous le titre de *Quelques légendes mythologiques peu connues*, présente au sujet des récits qui nous sont parvenus sur les agissements prêtés aux divinités païennes, dans les anciennes cosmo-

gonies, des interprétations curieuses et toutes nouvelles qui lui ont été suggérées par l'examen des attributs qui accompagnent les figures dans les reproductions des dessins de l'antiquité, particulièrement dans celles qui sont jointes à l'œuvre de Winkelmann.

M. le docteur PUECH, continuant ses communications sur les anciennes juridictions qui ont précédé l'institution du présidial de Nîmes au xvi^e siècle, entretient l'Académie du fonctionnement de la cour ecclésiastique où il signale des détails piquants, notamment une information rédigée en patois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

